

Sommaire

Encart

Emplois et procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2009 (RLR : 804-0)

note de service n° 2008-1025 du 17-11-2008 (NOR : ESRH0800346N)

Organisation générale

Administration centrale du MESR (RLR: 120-1)

Attributions de fonctions

arrêté du 10-11-2008 (NOR: ESRA0800334A)

Enseignement supérieur et recherche

Titre d'ingénieur diplômé par l'État (RLR : 440-1)

Habilitation d'écoles à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État

arrêté du 24-10-2008 - J.O. du 18-11-2008 (NOR: ESRS0826246A)

Titre d'ingénieur diplômé par l'État (RLR : 440-1)

Ouverture de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État au titre de l'année 2009 (2ème session)

avis du 15-11-2008 - J.O. du 15-11-2008 (NOR: ESRS0826242V)

École normale supérieure (RLR : 441-0b)

Conditions d'admission des élèves et programmes spécifiques aux concours de l'École normale supérieure arrêté du 21-10-2008 (NOR : ESRS0800335A)

Personnels

Personnels de l'enseignement supérieur (RLR : 711-1)

Modalités de recensement des enseignants-chercheurs optant pour la procédure spécifique d'avancement de grade - année 2009

arrêté du 5-11-2008 (NOR: ESRH0800333A)

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche arrêté du 4-11-2008 (NOR : MENI0800904A)

Nomination

Conseil scientifique de l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud (à Lyon) arrêté du 6-11-2008 (NOR : ESRS0800336A)

Nominations

Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg arrêté du 13-11-2008 (NOR : ESRS0800340A)



Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers

arrêté du 3-11-2008 (NOR : ESRH0800329A)

Informations générales

Vacance de poste

Responsable du service financier de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions

avis du 24-11-2008 (NOR: MENH0800880V)

Vacance de poste

Responsable du service financier de l'institut de Vanves du Centre national d'enseignement à distance avis du 24-11-2008 (NOR : MENH0800881V)





Encart

Emplois et procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2009

NOR: ESRH0800346N

RLR: 804-0

note de service n° 2008-1025 du 17-11-2008

ESR - DGRH B2-2

Texte adressé aux présidentes et présidents des universités ; aux présidentes et présidents et directeurs des grands établissements ; aux directrices et directeurs des établissements publics administratifs relevant de l'enseignement supérieur ; aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités

La présente note de service a pour objet :

- de procéder à la publication des emplois d'enseignants du second degré à pourvoir le 1er septembre 2009 dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- de rappeler la procédure à suivre, pour répondre à l'exigence d'une bonne organisation tant de la rentrée scolaire que de la rentrée universitaire ;
- de fixer le calendrier de la campagne d'affectation 2009 ; je rappelle que ce calendrier, comme les années précédentes, doit de façon impérative permettre aux recteurs de pourvoir au mouvement intra-académique des personnels du second degré les postes libérés dans les établissements du second degré par l'affectation de leurs titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur.

I - Publication des emplois à pourvoir

Vous trouverez en annexe 9 la liste des emplois du second degré à pourvoir dans les établissements d'enseignement supérieur qui indique, pour chaque poste, outre l'établissement, un champ disciplinaire ou, le cas échéant, le domaine spécifique de compétence. Je vous rappelle que, conformément aux dispositions de la note DES-DPE n° 4947 en date du 17 juillet 2000 relative à la préparation de la rentrée universitaire 2001, la nature budgétaire de l'emploi n'est plus mentionnée.

II - Les conditions de recevabilité et d'examen des candidatures II.1 Les conditions

Les emplois ouverts à l'affectation dans l'enseignement supérieur seront pourvus par des **fonctionnaires** relevant du ministère de l'Éducation nationale : corps des professeurs agrégés ou des professeurs certifiés, des professeurs de l'enseignement professionnel (P.L.P.) ou des professeurs d'éducation physique et sportive (P.E.P.S.).

Les candidats doivent être en activité ou en position de disponibilité, détachement, ou congés divers. Les fonctionnaires de catégories A (**non enseignants**) relevant du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères, les personnels enseignants appartenant à d'autres ministères que celui de l'Éducation nationale et les professeurs des écoles doivent impérativement s'ils souhaitent être affectés dans l'enseignement supérieur, déposer une demande de détachement dans un corps de professeurs certifiés ou agrégés **avant le 31 décembre 2008** (annexe 7). Leur affectation sera prononcée une fois leur détachement accepté.

Les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du ministère de l'Éducation nationale, lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public (agrégation, CAPES...) qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé, doivent impérativement s'ils souhaitent être affectés dans un établissement d'enseignement supérieur, demander leur intégration dans le corps des professeurs agrégés ou certifiés (décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951) **avant le 31 décembre 2008** (annexe 8). Leur affectation sera prononcée une fois leur intégration et leur titularisation acceptées dans un des corps enseignants du second degré public.

Les lauréats des concours d'accès aux fonctions des maîtres des établissements privés sous contrats (CAFEP, C.A.E.R.) ne peuvent pas bénéficier du dispositif décrit dans la présente note de service.





II.2 Le dossier de candidature

Il comporte:

- a) la fiche (annexe 1) que les candidats doivent compléter en indiquant leur numéro d'immatriculation de l'éducation nationale (NUMEN). Ce document est disponible dans tout établissement d'enseignement supérieur (service des personnels enseignants);
- b) un curriculum vitae détaillé;
- c) une copie de l'arrêté justifiant du dernier classement dans le corps et le grade d'enseignant du second degré ;
- d) une copie du dernier arrêté d'affectation ;
- e) pour les personnels en position autre que l'activité, une copie de l'arrêté indiquant leur position administrative (détachement, disponibilité, congé, décision de report de nomination, arrêté de congé sans traitement...) :
- f) une lettre de motivation adressée au chef d'établissement auprès duquel est déposée la candidature ;
- g) deux enveloppes timbrées (tarif normal, moins de 20 grammes) à l'adresse du candidat.

Le dossier de candidature doit être adressé à l'établissement au plus tard le 19 décembre 2008, le cachet de la poste faisant foi.

III - Examen des dossiers par les établissements

Les établissements adressent aux candidats un accusé de réception.

Les établissements ont jusqu'au **31 janvier 2009** pour recueillir tous avis utiles sur les candidatures reçues. Le chef d'établissement peut, le cas échéant, constituer et réunir une commission ad hoc chargée d'examiner et classer ces candidatures. Ces avis doivent lui permettre de présenter, par ordre préférentiel, les dossiers qui paraissent les mieux adaptés au profil du poste à pourvoir.

Les établissements présentent le résultat de l'examen des candidatures sur le document figurant en annexe 2 (adressé à tous les établissements). Ce document est établi pour chaque emploi offert et classe les enseignants sélectionnés pour ce poste.

IV - Information des candidats

Les résultats de la procédure de choix sont communiqués à tous les candidats, retenus ou non, par l'établissement d'enseignement supérieur affectataire de l'emploi à l'aide du document figurant en annexe 3. Le candidat classé en première position doit retourner à l'établissement, **dans les huit jours**, délai de rigueur, le document figurant en annexe 4, qui constitue son engagement à rejoindre sa nouvelle affectation. Il serait souhaitable que ce document soit adressé en recommandé avec avis de réception. Un candidat retenu, s'il exerce déjà dans l'enseignement supérieur, doit faire parvenir copie de son acceptation à son chef d'établissement.

Un candidat qui ne répond pas sous huit jours doit être considéré par l'établissement comme renonçant à cette affectation. L'établissement invite alors le candidat classé après celui-ci à accepter le poste. Toute renonciation à une affectation sera considérée comme définitive.

Le candidat devra recueillir copie des documents nécessaires à la constitution de son dossier :

- a) le candidat placé en congé sans traitement doit fournir l'arrêté rectoral correspondant. Son affectation deviendra définitive une fois sa titularisation prononcée ;
- b) le candidat en position de détachement pour exercer hors de l'éducation nationale ou pour exercer des fonctions d'ATER doit fournir l'arrêté rectoral correspondant et demander sa réintégration au recteur auprès duquel il est rattaché ;
- c) le candidat en disponibilité, congé parental, congé de formation, congé de mobilité ou au service national doit fournir l'arrêté rectoral correspondant et demander sa réintégration au recteur auprès duquel il est rattaché.



V - Transmission des propositions d'affectation

V.I Composition du dossier d'affectation d'un enseignant

Le dossier comporte impérativement dans une chemise portant les indications suivantes : nom de l'établissement ; numéro de l'emploi ; discipline ou domaine spécifique de compétence ; nom et prénom du professeur classé au premier rang, les documents ci-dessous :

- a) déclaration de candidature (annexe 1);
- b) classement de l'établissement (annexe 2) ;
- c) résultat des propositions (annexe 3);
- d) acceptation du candidat (annexe 4);
- e) copie de toutes les pièces exigées du candidat au chapitre II a, b, c, d, e, f, ainsi que, le cas échéant, de celles qui sont relatives à sa situation décrite aux paragraphes a, b, c, du chapitre IV ci-dessus ;
- f) un extrait du procès verbal de la commission ad hoc ;
- g) le dossier du candidat retenu devra en outre comporter la pièce justifiant le départ définitif du précédent titulaire ou la fiche de création d'emploi (en l'absence de cette pièce, il ne sera pas donné suite à la proposition de l'établissement);
- h) la liste nominative des enseignants ayant déposé un dossier de candidature, indiquant leur corps et leur établissement d'exercice, à l'exclusion des candidats classés ;
- i) le récapitulatif (annexe 5).
- J'appelle votre attention sur la nécessité de joindre au dossier le dernier arrêté de classement de l'enseignant proposé. Cette pièce est indispensable pour prendre en charge l'intéressé dans l'application informatique de gestion des personnels enseignants du supérieur et lui assurer un déroulement normal de carrière pendant toute la durée de son affectation dans votre établissement.

V.2 Transmission des dossiers

L'établissement dresse une seule liste récapitulative par ordre de numéro de tous les emplois publiés pourvus ou non dans l'établissement. Elle mentionnera en regard de chaque emploi :

- a) le nom du professeur classé au premier rang pour les emplois pourvus ;
- b) la mention « état néant » pour les emplois sur lesquels aucun candidat n'est proposé ;
- c) la mention « non vacant » pour les emplois publiés « S » (susceptible d'être vacant) et qui ne seront pas vacants à la rentrée 2009.

Cette liste, accompagnée d'un exemplaire des procès-verbaux des commissions de choix et des dossiers mentionnés au V.I ci-dessus sera adressée à la direction générale des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières, bureau DGRH B2-2, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

La transmission de cette liste récapitulative et des dossiers à la direction des personnels enseignants doit être effectuée dès que la procédure de choix est achevée et **au plus tard le 20 février 2009.**

Les dossiers hors délais ou incomplets, compte tenu des contraintes propres à la gestion des personnels du second degré, seront retournés à l'établissement et les propositions de recrutement considérées demeureront sans effet pour le 1er septembre 2009

V.3 Traitement des dossiers

Le bureau DGRH B2-2 met en œuvre l'acte juridique d'affectation dès réception des dossiers complets lorsque le candidat retenu est en activité en 2008-2009 dans le second degré.

Les recteurs veilleront à faire la mise à jour des bases de données académiques E.P.P. des enseignants affectés dans leur académie. Il est rappelé à cet égard que les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur doivent tous figurer dans les bases académiques sous le code position C117 prévu pour cette situation.

VI - Cas particulier des désistements intervenant après la transmission du dossier de l'établissement à l'administration centrale

Dans ce cas, l'établissement constitue d'urgence un dossier pour le premier candidat classé acceptant le poste. Ce dossier particulier devra comporter :



- a) la lettre de désistement du candidat initialement retenu ;
- b) les pièces relatives au candidat à affecter en remplacement, décrites au V-1 ci-dessus.

Ces documents seront insérés dans une chemise comportant les indications suivantes :

- a) Nom de l'établissement ;
- b) Numéro de l'emploi et discipline ;
- c) Désistement de M. , recrutement de M.

Cette procédure doit rester exceptionnelle et ne pourra pas intervenir au-delà du 31 mars 2009.

VII - Affectations sur emplois devenus vacants

Au terme de l'année universitaire 2008-2009, des établissements peuvent disposer d'emplois d'enseignants du second degré devenus vacants de manière imprévue : c'est le cas en particulier des postes libérés par des enseignants mutés ou recrutés en qualité de maître de conférences. Ces emplois n'ont pas fait l'objet de la publication annexée à la présente note de service. Dans cette hypothèse, il peut être envisagé, si l'intérêt du service l'exige, de procéder à l'affectation à titre provisoire, pour l'année scolaire 2009-2010, d'un enseignant du second degré.

Le dossier de candidature comporte (voir annexe 6) :

- a) une demande d'affectation remplie par l'enseignant (annexe 1);
- b) une demande d'affectation remplie par l'établissement (annexe 2) qui fera apparaître succinctement les raisons qui conduisent au recours à cette procédure ;
- c) un arrêté justifiant le corps, le grade et l'affectation de l'enseignant durant l'année 2008-20099 ;
- d) la preuve de la vacance de l'emploi et son motif;
- e) l'avis du recteur de l'académie d'exercice de l'enseignant au 1er septembre 2009, qui devra comporter un accord explicite au départ de l'enseignant vers l'enseignement supérieur.

L'avis du recteur d'académie est déterminant dans l'acceptation du dossier d'affectation dans la mesure où cette procédure exceptionnelle se déroule hors du calendrier fixé par la présente note de service. En tout état de cause, après la rentrée scolaire, l'affectation d'un enseignant du second degré ne sera prononcée que si la demande de l'établissement est particulièrement motivée et si les nécessités du service dans le second degré le permettent. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

La décision d'affectation provisoire sera prononcée par l'administration centrale, bureau DGRH B2-2, qui prendra l'arrêté. Lorsque l'enseignant pressenti est déjà en fonctions dans l'académie, le recteur, s'il est favorable à cette affectation, pourra prendre un avis d'affectation dans l'établissement d'enseignement supérieur précisant les références du poste sur lequel l'enseignant sera installé, ceci afin d'accélérer la prise en charge administrative et financière de cet enseignant.

J'insiste sur la nécessité d'une gestion prévisionnelle des personnels du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment pour ce qui concerne les départs à la retraite ou en congé de fin d'activité. Dans ce cas, une décision d'affectation à titre définitif ne pourra pas être prononcée mais, à titre exceptionnel, les postes libérés pourront être pourvus par la procédure décrite dans ce chapitre.

L'objectif est de restreindre le recours à ces affectations provisoires, actuellement trop nombreuses, grâce à une gestion prévisionnelle adaptée des postes.

En tout état de cause, toute proposition d'affectation qui interviendra après le 14 juillet 2009 ne sera pas acceptée.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par délégation, Le directeur général des ressources humaines Thierry Le Goff



Annexe 1

Candidature à un emploi de statut second degré ouvert dans un établissement d'enseignement supérieur

(à reproduire en format A4 et à remplir en lettres capitales)

ÉTAT CIVIL		
M. □ Mme □ Mlle □		
I IVI. LI IVIIIIE LI IVIIIE LI		
*NOM:	NOM D'ÉPOUSE :	
*PRÉNOM:	NUMEN : <u> . . </u>	
*DATE ET LIEU DE NAISSANCE : I <u>I</u>	<u> </u>	
*ADRESSE PERSONNELLE :		
*N° DE TÉLÉPHONE OÙ LE CANDIDAT PEUT ÊTRE JOINT (ou N° de télécopie ou adresse courrier électronique)	:	
OITHATION ADMINISTRATIVE		
SITUATION ADMINISTRATIVE		
CORPS : GRADE :	ISCIPLINE :	
ÉCHELON ACTUEL DANS LE CORPS : (joindre l'arrêté au dossier)		
AFFECTATION ACTUELLE PRÉCISE : (OU POSITION, SI DÉTACHEMENT, DISPONIBILITÉ,) (joindre l'arrêté au dossier)		
joindre impérativement copie du dernier arrêté justifiant le classement et la dernière affectation ou la position (détachement, disponibilité, congé, report de nomination, service national)		
CANDIDATURE		
CANDIDATURE		
JE SUIS CANDIDAT POUR L'AFFECTATION AU _0_ _1_ _0	_ _9_ _2_ _0_ _9_	
DANS L'ENSEIGNEMENTSUPÉRIEUR SUR L'EMPLOI : N° LLLLL DISCIPLINE :		
À POURVOIR À :		
	Fait àle : Signature	



Annexe 2

Affectation d'un enseignant du second degré sur un emploi ouvert dans l'enseignement supérieur (Document à adresser par les établissements au bureau DGRH B2-2)

ÉTABLISSEMENT				
Dénomination de l'établissement :				
N° R N E d	e l'établissement : I <u>I</u>	1 1 1 1	<u>l l</u>	
Emploi à p	ourvoir : n° : l <u>lll</u>			
Discipline, libellée en clair :				
Création II				
Vacance II (préciser le nom du précédent occupant, la date, le motif du départ et joindre impérativement l'arrêté justifiant le départ du titulaire) Susceptible d'être vacant I_I (préciser le nom du précédent occupant, la date, le motif du départ et				
joindre impérativement l'arrêté justifiant le départ du titulaire)				
LISTE DES CANDIDATS CLASSÉS				
Rang	Nom - Prénom	Corps	Discipline	Affectation ou situation antérieure

* Joindre le dossier complet du candidat classé n°1, qui sera affecté à l'établissement demandeur et, le cas
échéant, copie des pièces fournies par le candidat (chap. IV a, b, c, d, de la note de service).
En cas de défection du candidat veuillez contacter le candidat suivant et transmettre dans les meilleurs
délais au bureau DGRH B2-2 le dossier complet.

Fait à	, le
Nom et qualit	té du signataire



	Le président (ou le directeur)	
	à	
	M	
OBJET : Résultat des propositions des instances des per affectation dans l'enseignement supérieur.	sonnels de second degré candidats à une	
Vous avez déposé un dossier de candidature en vue d'être affecté dans l'enseignement supérieur sur l'emploi N° III_ l à pourvoir au _0_ 1_ _0_ _9_ _2_ _0_ 0_ 9_ (date de la vacance) dans notre établissement.		
Les instances de l'établissement, après examen de l'ense	emble des dossiers ont :	
□ retenu votre candidature en première position :		
Vous disposez de 8 jours au plus pour retourner la lettre ce poste. Si vous ne répondez pas dans ce délai, vous se affectation. Toute renonciation est définitive.		
☐ retenu votre candidature en 2ème - 3ème position une défection du candidat classé avant vous peut nous a		
□ considéré que votre candidature ne pouvait être re	etenue.	
	Le	
	Le président (ou le directeur)	



	M
	à
	Monsieur le président de (ou le directeur de)
	Service du personnel enseignant
OBJET : Affectation dans l'enseignement supérieur.	
Monsieur le président,	
Suite à ma candidature, vous m'informez que les instance sur l'emploi n° IIII	es de l'établissement ont proposé mon affectation
Je déclare accepter cette affectation et m'engage à rejoin (date de la vacance de l'emploi).	dre ce poste au _0_ _1_ _0_ _9_ _2_ _0_ _0_ 9_
	Fait à
	date et signature



Pièces	Pièces à joindre à chaque dossier de demande d'affectation :		
	la proposition de l'établissement (annexe 2)		
	la fiche de candidature (annexe 1)		
	les arrêtés justifiant le corps, le grade, l'échelon et l'affectation du candidat proposé		
	l'acceptation du candidat proposé (annexe 4)		
	le curriculum vitae détaillé		
	l'extrait du procès verbal de la commission de choix		
	la lettre de motivation		
	le justificatif de la vacance du poste		
	la liste des enseignants ayant déposé un dossier de candidature, indiquant leur corps et leur établissement		
En cas	d'absence de l'une de ces pièces le dossier sera rejeté.		



Pièces à joindre à chaque dossier de demande d'affectation provisoire :		
	la proposition de l'établissement (annexe 2)	
	la fiche de candidature (annexe 1)	
	les arrêtés justifiant le corps, le grade, l'échelon et l'affectation du candidat proposé	
	le justificatif de la vacance du poste	
	l'avis du recteur de l'académie d'exercice*	
En cas d'absence de l'une de ces pièces le dossier sera rejeté.		
* L'avis du recteur est indispensable. Tout dossier sans avis ne sera pas traité.		





Annexe 7 Demande de détachement

À adresser avant le 31 décembre 2008

Au ministère de l'Éducation nationale
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré
DGRH B2-3 (détachements catégorie A)
110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP

Je soussigné(e) NOM	NOM D'ÉPOUSE	
Fonctionnaire titulaire de catégorie A ministère :		
demande mon détachement dans le corps des professeurs : AGRÉGÉS [] CERTIFIÉS [] P.E.P.S. [] P.L.P. [] À COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2009 pour exercer dans un établissement d'enseignement supérieur (emploi à pourvoir n°)		
Je joins impérativement à ma demande les documents ci-après : -CURRICULUM VITAE -COPIE DU DERNIER ARRÊTÉ DE PROMOTION ET DU DERNIER BULLETIN DE PAYE -COPIE DE LA GRILLE INDICIAIRE DE MON CORPS D'APPARTENANCE ET DU STATUT PARTICULIER RÉGISSANT CE CORPS -COPIE DU TITRE OU DIPLÔME PERMETTANT DE PRÉSENTER LE CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DU CORPS CONSIDÉRÉ Dès connaissance des résultats pour les affectations dans l'enseignement supérieur, j'adresserai au bureau DGRH B2-3 une copie du document (annexe 3) attestant que j'ai été classé(e) n°1 par l'établissement d'enseignement supérieur.		
Avis de l'administration d'origine (à motiver en cas d'avis négatif) : Je soussigné(e)	Date et signature de l'intéressé(e)	
(qualité) (coordonnées)		
ai pris connaissance de la candidature de MLeLe.	ÀLe	





Je soussigné(e)

Annexe 8 Demande d'intégration dans l'enseignement public

À adresser avant le 31 décembre 2008 Au ministère de l'Éducation nationale

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré
DGRH B2-3 (intégrations privé/public)
110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP

NOMné(e) ledemeurant : tél./fax/mél. :	NOM D'ÉPOUSE	
maître contractuel de l'enseignement privé exerçant au (établissement actuel)		
demande mon intégration dans le corps des professeurs : AGRÉGÉS [] CERTIFIÉS [] À COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2009 pour exercer dans un établissement d'enseignement supérieur (emploi à pourvoir n° :)		
Je joins impérativement à ma demande les documents ci-après : -COPIE DU DERNIER ARRÊTÉ DE PROMOTION ET DU DERNIER BULLETIN DE PAYE -COPIE DU CONTRAT D'ENSEIGNEMENT PASSÉ AVEC L'ÉTABLISSEMENT ACTUEL -COPIE DU DIPLÔME PORTANT ADMISSION AU CONCOURS EXTERNE DU PUBLIC (CAPES/AGRÉGATION) -COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT DE L'OPTION POUR UN MAINTIEN DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SUITE À L'ADMISSION AU CONCOURS Dès connaissance des résultats pour les affectations dans l'enseignement supérieur, j'adresserai au bureau DGRH B2-3 une copie du document (annexe 3) attestant que j'ai été classé(e) n°1 par l'établissement d'enseignement supérieur sollicité.		
Avis du supérieur hiérarchique (à motiver en cas d'avis négatif) : Je soussigné(e)	Date et signature de l'intéressé(e) ÀLe	
/ \		





Liste des emplois du second degré

S = emploi susceptible d'être vacant

Allemand

U. Besançon (I.U.T. Besançon): 0542

U. Bordeaux-III : didactique du français langue étrangère : 0489

U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes): 0082

U. Metz: 0444 S

U. Orléans (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0150

I.E.P. Paris: 0061 INSA Rennes: 0077 U. Strasbourg I: 1157 S

U. Strasbourg III: institut d'études politiques, civilisation allemande et des pays germaniques: XXème

siècle: 0455

Anglais

U. Aix-Marseille II (I.U.T. Aix) : langue, civilisation et littérature anglo-saxonnes contemporaines, les métiers du livre dans le monde anglophone : 1560

U. Aix-Marseille III: anglais pour scientifiques: 0623 S

U. Aix-Marseille III: anglais pour scientifiques: 0719

U. Avignon : anglais langue étrangère appliquée, langue des affaires, anglais pour non-spécialistes : 0112 S

U. Aix-Marseille I : Aix-en-Provence ou Marseille : 1306

U. Aix-Marseille II : anglais commun pour remise à niveau, anglais spécialisé dans le domaine du management et du tourisme sportif, anglais scientifique : 1381

U. Amiens : Beauvais, langue étrangère appliquée, traduction, civilisation américaine et anglo-saxonne : 0750

U. Amiens (I.U.T. Amiens): 0394

U. Tech. Compiègne: 0079 S

U. Besancon: 0685

U. Besançon : anglais pour non spécialistes : 0872

U. Besançon: 1074 S

U. Besançon : Belfort et Montbéliard : 1127 S U. Bordeaux IV (I.U.F.M.) : Agen : 0043 U. Bordeaux IV (I.U.F.M.) : Pau : 0148 S

U. Bordeaux II: 0849 U. Bordeaux III: 0190 U. Bordeaux IV: 0046 U. Bordeaux IV: 0209 S

U. Pau : anglais pour non spécialistes : 0118U. Pau : anglais pour non spécialistes : 0557 S

U. Caen (I.Ú.F.M.) : anglais et lettres modernes, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0039

U. Caen : technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement, langue pour spécialistes d'autres disciplines : 0872

U. Caen : Cherbourg, école d'ingénieurs de Cherbourg : 1204 U. Clermont-Ferrand I (I.U.T. Aubière) : Le Puy-en-Velay : 1030

U. Clermont-Ferrand I (I.U.T. Aubière): Aurillac: 1129

U. Clermont-Ferrand II (I.U.T. Montluçon): 1231

U. Corte: anglais juridique, économique et politique: 0140

U. Corte: anglais technique et commercial: 0292

U. Paris VIII (I.U.T. Montreuil): 0907 S

U. Paris XII: 0693 S

U. Paris XIII: Institut Galilée: 0514

U. Paris XIII (I.U.T. Saint-Denis): anglais commercial, relations internationales: 0150 S



U. Paris XIII (I.U.T. Villetaneuse): anglais pour gestionnaires: 0147 S

E.N.S. Cachan: 0245

U. Paris XII (I.U.F.M.): Melun et Torcy, enseignement aux professeurs des écoles stagiaires et aux étudiants préparant le concours, participation à des actions de formation continue et d'accompagnement des néo-titulaires : 0048 S

U. Marne-la-Vallée : anglais en langue étrangère appliquée et anglais pour non spécialistes : 0082 S

U. Marne-la-Vallée : anglais pour non spécialistes : 0138

U. Marne-la-Vallée (I.U.T.) : anglais pour non spécialistes : 0084 S

U. Dijon : anglais de spécialité, anglais médical : 1054

U. Dijon: anglais pour non spécialistes: 1226

U. Dijon: anglais économique: 1537

U. Grenoble I (I.U.F.M.): anglais et italien, approches interdisciplinaires (langues, lettres), éducation à la formation européenne: 0051

U. Grenoble I: anglais scientifique et évaluation: 1074

I.P. Grenoble: 0345

École centrale Lille : civilisation, anglais des affaires, préparation aux tests d'anglais, implication dans le cadre des relations internationales : 0021

U. Lille I: 0956 U. Lille I: 1139 S

U. Lille I (I.U.T. A): 0672 S U. Lille I (I.U.T. A): 0683 S

U. Lille II (I.U.T. C): anglais commercial: 0603

U. Lille III (I.U.T. B): anglais économique de l'entreprise, anglais pour non spécialistes: 0705

U. Artois (I.U.T. Lens): 0495

U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes): 0092 U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes): 0139

U. Limoges: 0744 S

U. Limoges (I.U.T. Limousin): 0452 S

U. Limoges (I.U.T. Limousin) : anglais scientifique et technique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication : 0931

E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : gestion du centre de ressources en langues : 0194

E.N.S. Lyon: 0111 U. Lyon I: 1534 S U. Lyon I: 1535 S U. Lyon I (I.U.T. A):

U. Lyon I (I.U.T. A): 1371 U. Lyon I (I.U.T. B): 1419

U. Lyon II: linguistique anglaise: 0578

U. Lyon II : 0744 U. Lyon III : 0342

U. Lyon III: anglais des affaires: 0531

U. Lyon III: 0533

U. Saint-Étienne : anglais pour non spécialistes : 0379 S

U. Saint-Étienne : anglais pour non spécialistes et coordination pédagogique : 0545

U. Saint-Étienne : anglais pour non spécialistes : 0582 S

U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : 0417 U. Montpellier II (I.U.F.M.) : Carcassonne : 0124 S

U. Montpellier I : anglais juridique : 0732 U. Montpellier I : 0855 S

U. Montpellier II (I.U.T. Béziers): anglais commercial: 1144

U. Montpellier II (I.U.T. Nîmes): 0853

U. Perpignan: 0222 S E.N.I. Metz: 0016

U. Nancy I (I.U.F.M.): 0092 U. Metz (I.U.T. Metz): 0316

U. Nancy I: 1100





- U. Nancy II : anglais pour spécialistes d'autres disciplines : 0117
 U. Nancy II : anglais pour spécialistes d'autres disciplines : 0422 S
- U. Angers : 0556 U. Angers : 1160
- U. Nantes (I.U.F.M.): Nantes, formation des enseignants du premier degré: 0127 S
- U. Nantes (I.U.F.M.): Nantes, formation des enseignants des premier et second degrés: 0142 S
- U. Nantes (I.U.F.M.): La Roche-sur-Yon, formation des enseignants des premier et second degrés: 0158 S
- U. Nantes (I.U.F.M.): Le Mans, formation des enseignants des premier et second degrés : 0165 S
- U. Nantes: 1049
- U. Nantes : anglais langue étrangère appliquée : 1085
- U. Nantes: 1420
- U. Nantes : anglais de spécialité : 1426
- U. Nantes : 1568U. Nantes : 2092 S
- U. Nantes (I.U.T. Nantes): 1055 U. Nantes (I.U.T. Nantes): 2129
- U. Nice: anglais pour non spécialistes: 0885
- U. Toulon : 0309U. Toulon : 0348
- U. Orléans (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0095
- U. Orléans: 0933
- U. Orléans (I.U.T. Orléans): 0282
- U. Tours: 0980 S
- CNAM: anglais des affaires, développement de la formation ouverte à distance et de l'international: 0407
- CNAM : anglais des affaires : 0477 E.N.S. : agrégé répétiteur : 0065
- U. Paris-IV (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0135 S
- U. Paris I: 0579
- U. Paris I: anglais, français langue étrangère: 0588
- U. Paris II: anglais économique: 0345
- U. Paris V: 1876
- U. Paris V: anglais médical: 2004 S
- U. Paris VI : anglais pour non spécialistes : sciences et médecine : 1404
- U. Paris VI: anglais pour non spécialistes : sciences et médecine : 2760 S
- U. Paris VI : anglais pour non spécialistes et technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement : 3323 S
- U. Paris VII : langue étrangère appliquée, traduction vers l'anglais et langue pour spécialistes d'autres disciplines : biologie, biochimie : 1518
- U. Paris VII : langue pour spécialistes d'autres disciplines : physique, mathématiques, informatique : 1552
- U. Tech. Paris-Dauphine : monde anglophone de l'économie et des affaires, droit et relations internationales : 0394
- U. Poitiers (I.U.F.M.): Angoulême, Poitiers: 0095
- U. Poitiers (I.U.F.M.): La Rochelle: 0107
- U. Poitiers: formation continue d'adultes et d'adolescents, pratique des nouvelles technologies,
- développement de programmes de formation : 0772 S
- U. Poitiers : anglais de spécialités sciences et technologies : 0951
- U. Poitiers : formation continue d'adultes et d'adolescents, pratique des nouvelles technologies,
- développement de programmes de formation : 1216 S
- U. Poitiers (I.U.T. Angoulême): anglais économique et commercial: 1121
- U. La Rochelle : langue de spécialité : 0224 S
- U. Reims (I.U.T. Troyes): 0626 S
- E.N.I. Brest: 0025
- U. Brest (I.U.T. Brest): anglais général, anglais commercial: 0426 S
- U. Bretagne Sud: Lorient, anglais pour non spécialistes: 0064
- U. Bretagne Sud: Vannes, anglais pour non spécialistes: 0240



- U. Bretagne Sud: Lorient, anglais pour non spécialistes: 0288
- U. Rennes I: langue pour spécialistes d'autres disciplines, multimédia: 1482
- U. Rennes I : langue pour spécialistes d'autres disciplines, multimédia : 1541
- U. Rennes II : langue pour spécialistes d'autres disciplines : 0322
- U. Rouen: anglais scientifique, nouvelles technologies: 0919
- U. Rouen: 0991
- U. Rouen: anglais juridique: 1122
- U. Rouen (I.U.T. Evreux): anglais technique: 1247 S
- U. La Réunion (I.U.F.M.): Saint-Denis et/ou Le Tampon, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0045 S
- U. La Réunion : enseignement transversal de l'anglais pour non spécialistes, anglais de spécialité, langue orale, civilisation: 0227
- U. La Réunion (I.U.T. La Réunion): anglais (anglais général, scientifique et technique des nouvelles technologies) et mathématiques (mathématiques appliquées) : 0419
- U. Strasbourg I: 1002 U. Strasbourg I: 1029 S U. Strasbourg I: 1256 U. Strasbourg I: 1341
- U. Strasbourg I (I.U.T. de Schiltigheim): 1265 S
- U. Strasbourg II: centre de ressources et d'apprentissage des langues: 0196
- U. Strasbourg II: télé-enseignement: 0225 S
- U. Strasbourg II: 0344
- U. Strasbourg III : environnement juridique et économique européen, terminologie juridique et économique : 0414
- INSA Toulouse : anglais de spécialité : 0109 S
- U. Toulouse I (I.U.T. Rodez): 0255
- U. Toulouse II: anglais pour spécialistes d'autres disciplines: 0597
- U. Toulouse II : langue étrangère appliquée : civilisation économique, traduction, expression écrite et orale : 0793
- U. Toulouse III: anglais pour spécialistes d'autres disciplines: 1341
- U. Toulouse III: anglais général: 2031
- I.N.P. Toulouse: 0151

École centrale Paris : enseignement, relations internationales, développement pédagogique, relations avec les pays à enseignement en langue anglaise : 0029 S

- U. Cergy-Pontoise: 0336 U. Cergy-Pontoise: 1689
- U. Cergy-Pontoise: anglais général, anglais des affaires: 1695
- U. Évry: anglais scientifique et technique: 0047 U. Évry: anglais général et spécialisé: 0269 S
- U. Évry (I.U.T. Évry) : anglais professionnel du monde de la logistique et du transport : 0140 S
- U. Paris X: 0817
- U. Paris X: anglais juridique: 1069 S
- U. Paris X: 1343 U. Paris X: 1614
- U. Paris XI: 0489
- U. Paris XI: anglais général, scientifique et des affaires: 1202 U. Paris XI: anglais général, scientifique et des affaires: 1479
- U. Paris XI: anglais général, scientifique et des affaires: 2057
- U. Paris XI (I.U.T. Cachan): 0902
- U. Paris XI (I.U.T. Orsay): anglais de communication et anglais scientifique: 0938
- U. Paris XI (I.U.T. Orsay): langue générale et scientifique: 1734
- U. Versailles-Saint-Quentin: 0230

Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés : Suresnes, scolarisation des élèves handicapés et avec troubles des apprentissages, formation d'enseignants : 0061





Arabe

I.E.P. Lyon: langue, civilisation et sociétés du monde arabe contemporain: 0034

Arts appliqués

U. Clermont-Ferrand-II (I.U.T. Montluçon): Vichy, infographie: 0947

U. Paris XII (I.U.F.M.): Melun et Torcy, arts visuels, formation des professeurs des écoles stagiaires et des étudiants préparant le concours, participation à des actions de formation continue : 0183

ENSATT : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale : 0005

ENSATT : tutorat artistique d'écritures théâtrales émergeantes, acoustique et diffusion : 0008

ENSATT : techniques des décors, peinture et matiérages : 0011

ENSATT : costume théâtral, techniques et pratique de la coupe : 0016

ENSATT : la direction technique et la sécurité des salles de spectacle : 0017

ENSATT : réalisation cinématographique, image et montage, costume théâtral, technique et pratique de

la coupe: 0019

ENSATT : optique, colorimétrie et technique d'éclairage, costume théâtral, coupe et réalisation : 0022

ENSATT : les fondamentaux de l'acteur : la voix chantée et la danse : 0024

ENSATT : dramaturgie et conception de la lumière, les fondamentaux de l'acteur : la pratique du chant : 0025

ENSATT : les fondamentaux de l'acteur : la voix parlée : 0026

ENSATT : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale, la direction de production théâtrale : 0027

ENSATT : régie générale et outils informatiques du théâtre : 0032

ENSATT : pratiques de la communication du spectacle et de la mise en scène : 0033

ENSATT : scénotechnie et conception scénographique : 0034 ENSATT : conception et pratique des outils lumière : 0036

ENSATT : liens entre champs théoriques et pratiques artistiques : 0037

ENSATT : pratiques de la communication du spectacle, électronique analogique et numérique,

maintenance matériel audio: 0039

ENSATT : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale : 0044

ENSATT: pratiques de l'administration du spectacle: 0045

ENSATT : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale, conception scénographique : 0047

ENSATT : pratiques théâtrales spécifiques : le comportement postural : 0048

ENSATT : accompagnement critique et tutorat artistique d'écritures théâtrales émergeantes : 0049

U. Nîmes: 0031

U. Nancy II (I.U.T. Nancy-Charlemagne) : infographie, production assistée par ordinateur, arts appliqués : 0636

U. Tours (I.U.T. Blois): audiovisuel et multimédia: 1427

Arts plastiques

U. Aix-Marseille I (I.U.F.M.): Aix-en-Provence et Marseille, didactique des arts plastiques: 0131

U. Aix-Marseille I: Aix-en-Provence ou Marseille: 1020

U. Amiens (I.U.F.M.) : Beauvais, formations professionnelle initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0076 S

U. Caen (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0052 S

U. Paris VIII : théories et pratiques des systèmes de représentation et leur expérimentation dans le champ artistique contemporain : 0668 S

U. Dijon (I.U.T. Dijon): 0627 U. Chambéry: Annecy: 0433

I.U.F.M. Guyane : préparation au professorat des écoles : 0503 S

U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis et/ou Le Tampon, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0059 S

Audiovisuel

U. Aix-Marseille I (I.U.T. Provence): Arles: logiciels multimédia (image fixe et animée): 1515

U. Strasbourg II : théories et pratiques en cinéma : 0474 S





Biochimie - génie biologique - biotechnologie

U. Aix-Marseille I (I.U.F.M.) : Marseille, formation des enseignants de biotechnologie des lycées professionnels : 0054

U. Paris XII (I.U.T. Créteil): microbiologie fondamentale appliquée: 0334 S

U. Paris XIII: Bobigny, biologie: 0994

U. Paris XIII (I.U.T. Saint-Denis): microbiologie, risques biologiques, physiologie humaine: 0846 S

E.N.S. Cachan: biochimie: 0038

U. Perpignan (I.U.T. Perpignan) : option génie de l'environnement : techniques de dépollution, eau et déchets, microbiologie : 0148 S

U. Toulon: biochimie, génie biologique: 0204

E.N.S.: agrégé préparateur, biologie cellulaire, biochimie et biologie moléculaire: 0146

U. La Rochelle (I.U.T. La Rochelle): physiologie et microbiologie: 0109 S

U. Brest (I.U.T. Brest): biochimie: 0388 S

U. Rennes I (I.U.T. Saint-Brieuc): biologie, physiologie: 1695

U. Strasbourg I (I.U.T. de Schiltigheim): 1016

U. Cergy-Pontoise : biologie : 1693

U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy-Pontoise): Neuville, biologie: 1688

Créole

I.U.F.M. Martinique: préparation aux concours: 0516

Documentation

U. Bordeaux IV (I.U.F.M.): Pau: 0164

U. Clermont-Ferrand II (I.U.F.M.) : Chamalières, préparation aux concours, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0061 S

U. Paris-XII (I.U.F.M.): Melun, accueil et conseils aux usagers (professeurs des écoles stagiaires, étudiants préparant le concours, formateurs) dans leurs recherches documentaires : 0299

U. Dijon (I.U.F.M.): formation des futurs professeurs documentalistes: 0066

U. Grenoble II (I.U.T. B) : Grenoble, techniques documentaires, gestion de l'information numérique, bibliothéconomie : 0408

INSA Lyon: information scientifique et technique pour les ingénieurs, méthodologie documentaire: 0272 U. Nice (I.U.F.M.): gestion bibliothèque de centre, formation des étudiants et stagiaires à la recherche et à l'exploitation documentaire, formations professionnelle initiale et continue des enseignants documentalistes: 0028

U. Nice: 1260

I.U.F.M. du Pacifique: Nouméa, documentation, certificat informatique et internet: 0019 S

I.U.F.M. du Pacifique : Papeete, gestion de la bibliothèque, formation des étudiants et stagiaires, animation documentaire, coordination technique et pédagogique, certificat informatique et internet : 0023

U. Poitiers (I.U.F.M.): La Rochelle: 0063

U. Poitiers : formation aux métiers de la communication : 1150

U. Brest (I.U.F.M.) : Rennes, préparation au concours des documentalistes et formation des enseignants stagiaires du second degré dans le champ de la recherche documentaire et du traitement de l'information : 0115

Économie et gestion

I.E.P. Aix-en-Provence : nouvelles technologies de l'information et de la communication et gestion des systèmes d'information : 0033

U. Amiens: 1246 S

U. Amiens (I.U.T. Amiens): gestion de l'entreprise et de l'informatique: 0680

U. Amiens (I.U.T. Beauvais) : Beauvais, Creil, économie et gestion à caractère juridique : droit public constitutionnel, administratif et des collectivités territoriales : 1178 S

U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard, marketing, gestion et informatique, implication dans l'encadrement des actions en entreprises : 1170 S

U. Besançon (I.U.T. Besançon) : Vesoul, gestion comptable et financière, économie des transports, approche des transports routiers : 0541 S



- U. Bordeaux III (I.U.T. B): Bordeaux, marketing et nouvelles technologies: 0323 S
- U. Bordeaux IV: droit et gestion: 0200
- U. Bordeaux IV (I.U.T. Bordeaux IV): Bordeaux, Bastide, droit commercial, comptabilité: 0349 S
- U. Pau (I.U.T. Bayonne): Bayonne, Anglet, gestion administrative, droit: 0480
- U. Caen (I.U.T. Alençon): 1262 S
- U. Caen (I.U.T. Alençon): expression, communication, méthodologie de projet: 1331 S
- I.F.M.A. Clermont-Ferrand : économie et gestion comptable et financière en lien avec le monde de l'entreprise : 0030
- U. Clermont-Ferrand I (I.U.T. Aubière): Aurillac, droit des entreprises, droit du travail, droit des obligations et droit de la concurrence: 1109
- U. Clermont-Ferrand II: 1274
- U. Clermont-Ferrand II (I.U.T. Montlucon): 0886
- U. Corte: sciences sociales: 0238
- U. Paris XII: gestion des entreprises: 0864 S
- U. Paris XII (I.U.T. Seine-et-Marne): Fontainebleau, option B: 1276 S
- U. Paris XII (I.U.T. Seine-et-Marne): Fontainebleau, option B: 1277
- U. Paris XII (I.U.T. Seine-et-Marne): Fontainebleau, option A: 1280
- U. Paris XII (I.U.T. Seine-et-Marne): Lieusaint, option C: marketing: 1286
- U. Paris XIII: gestion: 0977
- U. Paris XIII (I.U.T. Saint-Denis) : fiscalité et gestion financière, connaissance courante de l'anglais des affaires : 0460
- U. Paris XIII (I.U.T. Villetaneuse) : comptabilité, fiscalité, contrôle de gestion : 0301
- U. Paris XIII (I.U.T. Bobigny) : gestion fiscale et sociale, comptabilité approfondie : 1183
- I.S.M. Paris : gestion financière, management de projet industriel, innovation : 0008
- U. Paris XII (I.U.F.M.) : préparation au certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement technique en économie gestion option A : 0220
- U. Marne-la-Vallée : spécialité marketing et stratégie : 0152
- U. Marne-la-Vallée : spécialité commerce international : 0236
- U. Dijon (I.U.T. Dijon) : option B : comptabilité générale, comptabilité approfondie, contrôle de gestion, analyse financière, informatique : 0871
- U. Dijon (I.U.T. Dijon): option A: 1063
- U. Chambéry (I.U.T. Annecy): gestion pour futurs informaticiens: 0153
- U. Chambéry (I.U.T. Annecy): option commerce: 0549
- U. Grenoble II: Grenoble: 0664
- U. Grenoble III: économie et gestion des organisations: économie, droit, gestion: 0292 S
- I.P. Grenoble: 0692
- U. Lille I (I.U.T. A): gestion et applications informatiques: 0626 S
- U. Lille I (I.U.T. A) : informatique de gestion, comptabilité financière dont les modules de fiscalité de base, contrôle de gestion : 1370
- U. Lille II (I.Ú.T. C): négociation vente: 0839
- U. Lille III (I.U.T. B): techniques économiques de gestion, option B: 0338 S
- U. Artois (I.U.T. Lens): économie, gestion, marketing: 0283
- U. Artois (I.U.T. Lens): économie, droit: 0400
- U. Littoral : économie générale, micro-macro économie, comptabilité, gestion de l'entreprise : 0029
- U. Littoral (I.U.T. Saint-Omer-Dunkerque) : Dunkerque, mercatique du point de vente, négociation,
- distribution, gestion de la relation client, encadrement d'actions en entreprise : 0379 S
- U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes): 0115 S
- U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes): 0148 S
- U. Limoges (I.U.T. Limousin) : comptabilité, contrôle de gestion, analyse financière : 0346
- U. Lyon II: comptabilité, gestion: 0717 S
- U. Lyon II (I.U.T. Bron): finances, comptabilité, alternance et apprentissage: 0749
- U. Lyon III : économie du développement durable et éthique : 0403
- U. Lyon III : micro-économie : 0441
- E.N.I. Saint-Étienne : techniques quantitatives de gestion, finances et comptabilité : 0052
- U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne): 0156



- U. Montpellier II (I.U.T. Montpellier): option commerciale: 0605 S
- U. Metz (I.U.T. Moselle-Est): Sarreguemines: 0812
- U. Metz (I.U.T. Moselle-Est): Sarreguemines: 0869 S
- U. Nancy I (I.U.T. Nancy-Brabois): 0763
- U. Nancy II (I.U.T. Nancy-Charlemagne): comptabilité: 0753
- U. Nantes: 1224
- U. Nantes (I.U.T. Nantes): gestion comptable et financière, fiscalité: 1023
- U. Nantes (I.U.T. Nantes): comptabilité de gestion, finances, informatique: 1486
- U. Nantes (I.U.T. La Roche-sur-Yon) : option B, comptabilité gestion : 2012
- EPU Nantes : Saint-Nazaire, polyvalence en économie générale et économie d'entreprise, comptabilité, finances, action commerciale : 2132
- U. Toulon (I.U.T. Toulon): Draguignan, économie et gestion commerciale, option C: 0292
- U. Toulon (I.U.T. Toulon) : gestion financière, budgétaire et comptable, maîtrise des logiciels de gestion : 0351 S
- U. Orléans (I.U.T. Châteauroux) : Issoudun, négociations commerciales et gestion de la force de vente : 0647 S
- CNAM: système d'information de gestion: 0469
- U. Paris V (I.U.T. Av. Versailles): option B: connaissance du social et du culturel: 0345
- U. Tech. Paris-Dauphine: économie-gestion, comptabilité-finance: 0387
- U. Poitiers: 1492
- U. Poitiers : spécialité analyse financière, comptabilité : 1754
- U. Poitiers (I.U.T. Poitiers): Châtellerault, comptabilité: 0643 S
- U. La Rochelle (I.U.T. La Rochelle) : option B : gestion et économie, droit des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0115 S
- U. Polynésie française : Tahiti : 0071
- U. Reims: Reims, Troyes, stratégie, marketing, théories: 0949
- U. Reims (I.U.T. Reims): gestion, organisation des entreprises et droit de l'informatique: 0556
- U. Reims (I.U.T. Troyes): 0621
- U. Tech. Troyes : option B : comptabilité, gestion financière, économie générale et industrielle, économétrie : 0110 S
- U. Brest: gestion, comptabilité: 0463
- U. Brest: 0765 S
- U. Brest (I.U.T. Brest): 0329 S
- U. Rennes I (I.U.T. Lannion) : économie générale, techniques de management et de gestion, gestion du système d'information, droit : 0793 S
- U. Rennes I (ENSSAT Lannion): management de projet et marketing: 1226
- U. Le Havre (I.U.T. Le Havre): 0010
- U. Le Havre (I.U.T. Le Havre): 0226
- U. Le Havre (I.U.T. Le Havre): 0238 S
- U. Rouen : économie générale, organisation et gestion de l'entreprise, gestion de projet : 1065
- U. Rouen (I.U.T. Évreux) : économie, gestion comptable : 1246 S
- U. Mulhouse (I.U.T. Mulhouse): option B: 0095 S
- U. Mulhouse (I.U.T. Mulhouse): e-commerce, marketing: 0215 S
- U. Mulhouse (I.U.T. Mulhouse): informatique, gestion et faits économiques et sociaux: 0593
- U. Mulhouse (I.U.T. Colmar): communication commerciale: 0099 S
- U. Strasbourg I: 1416
- U. Strasbourg III (I.U.T. Illkirch): négociation achat et vente, animation de la force de vente: 0260
- U. Toulouse II (I.U.F.M.): Foix, formations initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel dans le domaine des techniques de l'information et de la communication pour l'éducation: 0060
- U. Toulouse I (I.U.T. Rodez): 0580
- U. Toulouse II: tourisme, hôtellerie, restauration: 0735
- U. Toulouse II (I.U.T. Figeac) : gestion, option A, B ou C, cours de logistique, marketing, stratégie
- d'entreprise, marketing stratégique : 0957
- U. Toulouse III (I.U.T. A): option B: 1564 S





- U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy-Pontoise): Sarcelles, option A: gestion administrative: 0495
- U. Évry (I.U.T. Évry) : Brétigny, économie d'entreprise, création, marketing, stratégie, gestion et mathématiques financières : 0164 S
- U. Évry (I.U.T. Évry) : logistique, contrôle de gestion logistique, systèmes d'information, stratégie, négociation, connaissance de l'entreprise, suivi pédagogique des étudiants : 0301 S
- U. Paris X : informatique de gestion, informatique pour non spécialistes : 1345
- U. Paris XI (I.U.T. Sceaux) : fiscalité et droit : 1256
- U. Versailles-Saint-Quentin (I.U.T. Vélizy): Rambouillet, option C: négociation, vente, marketing: 0090
- U. Versailles-Saint-Quentin (I.U.T. Vélizy): Rambouillet, économie, gestion comptable et financière: 0398 S

Éducation musicale

- U. Paris XII (I.U.F.M.) : Melun et Torcy, formation des professeurs des écoles stagiaires et des étudiants préparant le concours de recrutement de professeur des écoles, participation à des actions de formation continue : 0166
- U. Nancy I (I.U.F.M.): Bar-le-Duc, formation des professeurs des écoles: 0048
- U. Paris IV: technique musicale: 0571

Éducation physique et sportive

- U. Aix-Marseille III : fitness et/ou activités de relaxation et/ou danse et polyvalences : 0590 École centrale Marseille : pratique des activités sportives, spécialité en sports collectifs : 0081
- U. Aix-Marseille II: natation, sports de combat, sports collectifs, sports de la forme, escalade: 1421 S
- U. Amiens (I.U.F.M.) : Laon, formations professionnelle initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0102 S
- U. Besancon: Besancon, Vesoul: 0949 S
- U. Besançon : Besançon, Vesoul : 0952 S
- U. Bordeaux IV (I.U.F.M.): Bordeaux: 0172
- U. Bordeaux II: gestion des installations sportives interuniversitaires: 0856 S
- U. Pau: Tarbes, rugby, sciences biologiques: 0605
- U. Caen: 0988
- U. Clermont-Ferrand II (I.U.T. Montluçon): 1095 S
- U. Paris VIII: basket, athlétisme et physiologie appliquée aux activités physiques et sportives: 0579
- U. Paris XII: danse, natation, activités d'entretien du corps: 0874 S
- U. Dijon: Nevers, polyvalence: 0811 S
- U. Dijon: tennis, entraînement, éducation: 0892
- U. Dijon : polyvalence, métiers de la forme, informatique : 0906
- U. Chambéry: enseignement et animation des activités physiques et sportives: 0210
- U. Grenoble I : Valence ou Grenoble, domaine activité physique adaptée, santé, compétences théoriques et technologiques : 1085
- U. Grenoble II: Grenoble, handball: 0645 S
- IP Grenoble: 0259
- I.U.F.M. Guadeloupe : formation des enseignants des premier et second degrés dans le cadre des nouveaux masters : 0027
- U. Antilles-Guyane : Guyane, sports collectifs de petits terrains (volley-ball, handball, basket-ball), natation, activités de plein air (kayak, pirogues) : 0128 S
- U. Antilles-Guyane : Guadeloupe, activités esthétiques (danse contemporaine, fitness, musculation), basket-ball, handball, tennis : 0228
- U. Antilles-Guyane : Martinique, sports collectifs de petits terrains (handball, futsall, basket-ball), natation, activités de plein air (canyoning, kayak, voile) : 0261S
- U. Antilles-Guyane: Guadeloupe, sciences et techniques des activités physiques et sportives: 0369 S
- U. Lille II: 0695 S
- INSA Lyon : spécialiste de sports de combat et autres compétences en musculation : 0420 S
- INSA Lyon : spécialiste de basket-ball : 0425
- U. Lyon I: basket et polyvalence: 1734
- U. Lyon I: gestion et management du sport, management des organisations sportives : 1752





U. Lyon I : théorie et méthodologie de l'intervention de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire à dominante basket : 1755 S

U. Lyon III: volley-ball, polyvalences: 0296

U. Saint-Étienne : sciences et techniques des activités physiques et sportives : 0712 S

U. Montpellier I : sports de combat et activités physiques de pleine nature : 0846

U. Metz: fitness (aérobic, hi-low, hip-hop...), volley-ball, polyvalence: 0481

U. Metz : organisation, animation, cadre juridique des activités physiques, sportives, de pleine nature, de plein air, adaptées : 0505

INP Lorraine : activités de plein air, notamment escalade et canyoning, polyvalences : 0230

INP Lorraine : sports collectifs de petits et grands terrains, polyvalence, préparation physique : 0231

École centrale Nantes : 1175 S

U. Nantes : 1604U. Nantes : 1654

U. Nantes (I.U.T. Saint-Nazaire): 1086 S

EPU Nantes : enseignements d'éducation physique et sportive intégrés à la formation en école d'ingénieurs, animation du sport en général hors cursus initial : 1934 S

U. Nice : football en relation avec une ou plusieurs des filières professionnelles des sciences et techniques des activités physiques et sportives : 0979

U. Nice : activités de combats en relation avec une ou plusieurs des filières professionnelles des sciences et techniques des activités physiques et sportives : 1242

I.U.F.M. du Pacifique : Papeete, responsable de la filière éducation physique et sportive, préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire et formation des stagiaires : 0007

U. Orléans (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0032

U. Orléans : filières, théorie et pratique des activités physiques et sportives : 0688 S U. Orléans : filières, théorie et pratique des activités physiques et sportives : 0763 S

U. Orléans : Bourges et Châteauroux, département des activités physiques, sportives et d'expression : 0813

U. Orléans : filières, théorie et pratique des activités physiques et sportives : 0843 S

U. Paris I : gestion financière, administration, animation : 0775 S U. Paris I : football, rugby, sports de combat, polyvalence : 1033

U. Paris II: 0286

U. Paris II : sports de préhension et/ou natation et/ou polyvalence : 0495 S

U. Paris III: 0617

U. Paris VI: judo: 3023 S

U. Poitiers : pratique d'activités physiques et sportives, et informatique : 1091

U. Reims : développement des pratiques de fitness en formation personnelle et qualifiante : 0824

U. Brest : 0666

U. Brest : théorie et pratique des activités physiques et sportives adaptées : 1029

U. Rennes II: danses: 0526

U. Rouen: 1335

INSA Strasbourg: 0080 S

I.U.F.M. Strasbourg : formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0086

U. Strasbourg I : polyvalence dans les activités physiques : badminton, musculation, tennis de table, préparation physique aux concours administratifs : 1340

U. Strasbourg II : théorie et pratique des activités physiques et sportives et artistiques : 0374 S U. Strasbourg II : théorie et pratique des activités physiques et sportives et artistiques : 0561

U. Toulouse II (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des professeurs d'éducation physique et sportive : 0112 S

U. Toulouse III: football, complément en polyvalence: 1606 S

U. Toulouse III : gestion de la sécurité dans les activités physiques et sportives : 2038 S

U. Paris X: handball, danse moderne: 0968 S

U. Paris X : sports collectifs petit terrain, création de jeux, jeux traditionnels, basket-ball : 0982

U. Paris XI : service universitaire des activités physiques et sportives, football et/ou basket, autres activités physiques, sportives et artistiques : 2005

U. Versailles-Saint-Quentin: Guyancourt: 0340





Électronique

U. Paris XII (I.U.F.M.) : électrotechnique, préparation des étudiants de première année au concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel externe de la spécialité : 0396

U. Lyon I (I.U.T. B): physique appliquée, électronique: 1905

Espagnol

U. Aix-Marseille I : Aix-en-Provence ou Marseille : 1229

U. Aix-Marseille I : Aix-en-Provence ou Marseille, langue étrangère appliquée : 1278

U. Amiens (I.U.T. Beauvais): Beauvais, Creil: 0838

U. Pau: 0443

U. Pau : langue étrangère appliquée, Espagne contemporaine : 0446 S

U. Clermont-Ferrand-II: langue, multimédia: 1282 S

U. Grenoble III: 0318 I.P. Grenoble: 0206

U. Lille II: espagnol juridique et nouvelles technologies: 0737

U. Littoral : espagnol pour non spécialistes : 0320

U. Valenciennes: 0511

U. Lyon II: 0585

U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Etienne): 0157

I.N.P. Lorraine : école européenne d'ingénieurs en génie des matériaux : 0273

U. Nantes (I.U.T. Saint-Nazaire): 1433

U. Toulon: 0352

U. Orléans (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0151 S

U. Paris I: 0693

U. Paris V (I.U.T. Av. Versailles): 2013

U. Bretagne Sud: Lorient, littérature et grammaire espagnoles: 0062

INSA Rouen: Saint-Étienne-du-Rouvray: 0009

U. Toulouse I: 0416

U. Toulouse II : langue et civilisations étrangères et non spécialistes : 0173

U. Toulouse II : langue étrangère appliquée : 0559

CUFR Albi (J.F. Champollion): Rodez, orienté vers le monde du tourisme et des affaires, langue étrangère

appliquée : 0037 U. Paris X : 1312

U. Versailles-Saint-Quentin: Guyancourt: 0015

Génie chimique - chimie

U. Rouen (I.U.T. Rouen): 1258

Génie civil

U. Aix-Marseille I: Marseille: 1619

U. Amiens (I.U.T. Amiens): construction, mécanique des structures, béton: 0402 S

U. Besançon (I.U.T. Belfort): 1514

U. Caen (I.U.T. Cherbourg): Saint-Lô, option énergétique: 1207 S

U. Clermont-Ferrand II (I.U.T. Montluçon) : option B, équipement technique et énergie : 1070 U. Clermont-Ferrand II (I.U.T. Montluçon) : option B, équipement technique et énergie : 1075 S

E.N.S. Cachan : agrégé préparateur : 0037 S

E.N.S. Cachan: 0057

U. Grenoble I (I.U.T. A): Grenoble, thermique du bâtiment, bureau d'études: 1112

U. Artois (I.U.T. Béthune): 0081

U. Artois (I.U.T. Béthune): 0124

U. Artois (I.U.T. Béthune): 0161

U. Lyon I (I.U.T. A): équipement technique du bâtiment: 1363 S

U. Lyon I (I.U.T. A): Bourg-en-Bresse, équipement technique du bâtiment: 1364 S

U. Montpellier II (I.U.T. Nîmes): option structure et ouvrages: 0769

U. Nancy I (I.U.T. Nancy-Brabois): 0770



U. Nantes (I.U.T. Saint-Nazaire) : 0909 S U. Nantes (I.U.T. Saint-Nazaire) : 1407 S CNAM : résistance des matériaux : 0464 S

U. La Rochelle (I.U.T. La Rochelle): option construction-organisation: 0095 S

U. Bretagne Sud (I.U.T. Lorient): équipements techniques et énergie, froid, climatisation: 0018 S

U. Rennes I (I.U.T. Rennes): 1795

U. Le Havre : option A : matériaux ouvrages et aménagement : 0167

INSA Rouen: Le Havre: 0104

U. La Réunion (I.U.T. La Réunion) : structures et ouvrages : 0308 S INSA Toulouse : formations initiale, continue et par apprentissage : 0206

Génie mécanique - mécanique

U. Tech. Compiègne : 0062 S U. Tech. Compiègne : 0185 S

U. Bordeaux I (I.U.T. Bordeaux I): 0644 S

U. Pau (I.U.T. Bayonne) : Bayonne, Anglet, construction et conception assistée par ordinateur, thermique, maintenance des systèmes mécaniques : 0731

I.S.M. Paris : mécanique, ingénierie numérique et logiciels pour concevoir et simuler de nouveaux produits industriels : 0038

I.S.M. Paris : conception et fabrication mécanique pour des enseignements au sein des classes préparatoires et pour la formation d'ingénieurs : 0046

U. Dijon (I.U.T. Le Creusot): construction mécanique, conception assistée par ordinateur: 0717 S

U. Chambéry (I.U.T. Annecy) : automatisme et construction mécanique : 0450

U. Chambéry (I.U.T. Chambéry) : Le Bourget-du-Lac, mécanique, résistance des matériaux, conception de produits et des emballages, design industriel : 0658

U. Grenoble I (I.U.T. A): Grenoble, thermique, bureau d'études, automatismes: 0839

U. Grenoble I (I.U.T. A) : Grenoble, mécanique, thermique, bureau d'études, conception assistée par ordinateur : 0866

U. Artois (I.U.F.M.): génie mécanique, maintenance des systèmes mécaniques et automatisés: 0217

U. Lille I: 0701 S U. Lille I: 1068 S

U. Lille I (I.U.T. A): conception mécanique: 0838 S

U. Valenciennes : 0353 U. Valenciennes : 0361 S

U. Valenciennes (ENSIAME): 0287U. Valenciennes (ENSIAME): 0463

U. Lyon I (I.U.T. B): génie mécanique: 1404 S

U. Lyon II (I.U.T. Bron): alternance et apprentissage: 0886

U. Nancy I (ESSTIN): Vandœuvre-lès-Nancy, mécanique: 1235

U. Nancy I (I.U.T. Nancy-Brabois) : bureau d'études, technologie des procédés chimiques : 0755 S

U. Nancy I (I.U.T. Nancy-Brabois): Lunéville, logistique industrielle: 1263

U. Le Mans (I.U.T. Le Mans): 0157 S U. Nantes (I.U.T. Saint-Nazaire): 1202

U. Nice (I.U.T. Nice): Sophia-Antipolis: 1077

U. Toulon (I.U.T. Toulon): mécanique avec spécialisation dans les domaines de la productique : 0035 S

U. Toulon (I.U.T. Toulon): 0073 S

U. Toulon (I.U.T. Toulon) : génie mécanique, techniques avancées de maintenance : analyse vibratoire et acoustique, contrôles non destructifs : 0236

U. Orléans (I.U.T. Chartres) : génie mécanique, dessin assisté par ordinateur, technologie et maintenance mécanique : 0818 S

E.N.I. du Val de Loire : construction mécanique, conception assistée par ordinateur, procédés de fabrication, outils de gestion de production : 0007 S

ENSAM: Paris, méthodes industrielles: 0089 ENSAM: Angers, fabrication mécanique: 0181

ENSAM : Châlons-en-Champagne, génie mécanique : 0203



ENSAM: Paris, fabrication mécanique: 0227

ENSAM : Lille, gestion de production, méthodes industrielles : 0238

ENSAM: Angers, construction mécanique: 0244 ENSAM: Angers, méthodes et organisation: 0339 U. Poitiers (I.U.T. Poitiers): productique: 0728 S

U. Brest (I.U.T. Brest): 0351 S

U. Rennes I (I.U.T. Rennes) : génie mécanique et productique : 0906 S

U. Toulouse II (I.U.F.M.) : Toulouse, formations initiale et continue des professeurs de lycée professionnel et technique : 0162

U. Toulouse III (I.U.T. A): aéronautique, composites, éco-conception: 1137 S

U. Évry : profil pluridisciplinaire : mécanique, génie mécanique, matériaux, qualité du management : 0342

U. Évry (I.U.T. Évry) : fabrication assistée par ordinateur, gestion de production, management : écoconception, qualité, matériaux, maintenance : 0128 S

U. Évry (I.U.T. Évry) : conception et fabrication assistées par ordinateur : 0274 S

U. Paris X (I.U.T. Ville d'Avray) : génie mécanique productique : fabrication, méthodes, gestion de projet, commande numérique : 1647 S

U. Versailles-Saint-Quentin: mécanique: 0341

Génie électrique

U. Clermont-Ferrand II (I.U.T. Montluçon): 0945

U. Antilles-Guyane (I.U.T. Kourou) : Guyane, génie électrique avec des compétences souhaitées en électronique numérique et en robotique : 0134

U. Antilles-Guyane (I.U.T. Kourou) : physique appliquée, traitement du signal et automatique : 0153

U. Valenciennes: 0362

U. Limoges (I.U.T. Limousin): Brive: 0670 S

U. Montpellier II (I.U.T. Montpellier): 0823

U. Poitiers (I.U.T. Poitiers): Châtellerault, électrotechnique et énergie: 1073 S

U. Reims (I.U.T. Reims) : Châlons-en-Champagne, électricité, électronique, électrotechnique, automatique et informatique industrielle : 1025

U. Rennes I (I.U.T. Lannion): 0911

U. Rouen (I.U.T. Rouen): réseaux et architecture appliqués au multimédia et à l'audiovisuel: 0556 S

U. Rouen (I.U.T. Rouen): Elbeuf, réseaux et/ou télécommunications: 0564

ENSEA Cergy : génie électrique et sciences physiques-physique appliquée : 0016 S

Histoire-géographie

U. Aix-Marseille I: Aix-en-Provence et Marseille, histoire: 1351

U. Aix-Marseille I: Aix-en-Provence et Marseille, histoire et lettres classiques: 1621

U. Bordeaux IV (I.U.F.M.): Périgueux: 0046 S

U. Bordeaux III : géographie générale : préparation aux concours : 0557

U. Paris XII (I.U.F.M.) : Melun et Torcy, formation des professeurs des écoles stagiaires et des étudiants préparant le concours, participation à des actions de formation continue : 0255

U. Paris XII (I.U.F.M.): Bonneuil-sur-Marne, formation des professeurs des écoles stagiaires et des étudiants préparant le concours de recrutement, participation à des actions de formation continue: 0375 S U. Grenoble I (I.U.F.M.): sciences humaines, dispositifs scolaires éducatifs (partenariats), dispositifs

d'orientation: 0066

U. Lyon I (I.U.F.M.) : Bourg-en-Bresse, préparation aux concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés, formations professionnelle et continue : 0036 S

U. Nancy I (I.U.F.M.): formation des enseignants du premier degré: 0083

U. Nantes (I.U.F.M.) : La Roche-sur-Yon, formation des enseignants du premier degré et formation continue : 0101

U. Nice (I.U.F.M.) : préparation aux concours, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : $0065 \, \mathrm{S}$

I.U.F.M. du Pacifique : Nouméa, histoire, coordination de la filière histoire-géographie, préparation du certificat d'aptitude professionnelle de l'enseignement secondaire : 0020 S

U. Orléans (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0098





U. Orléans (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0145S

U. Tours : histoire et cultures de l'alimentation : 1344

E.P.H.E. Paris: histoire socio culturelle des juifs: 5236

U. Paris IV (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0022S U. Paris IV (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0023 U. Paris IV (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0144S

U. Paris I: informatique et technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement

appliquées à la géographie et aux sciences connexes : 0999 S

U. Paris IV: histoire, anglais pour historiens: 1014

U. Rouen (I.U.F.M.) : concours et formation professionnelle des enseignants des premier et second degrés en géographie : 0043

U. Strasbourg II: histoire médiévale et sciences auxiliaires de l'histoire: 0445

I.E.P. Toulouse: 0002 S

U. Cergy-Pontoise : histoire ancienne médiévale : 1691U. Cergy-Pontoise : géographie et géomatique : 1692

U. Évry : histoire ancienne et médiévale, histoire générale et de l'art : 0280 S

U. Paris X : géographie humaine : 0511

Informatique et gestion

U. Amiens (I.U.T. Beauvais) : Beauvais, Creil, économie et gestion à caractère comptable, contrôle de gestion : 0790 S

U. Caen (I.U.T. Alençon) : informatique, bureautique, méthodologie de projet : 1337 S U. Chambéry (I.U.T. Annecy) : informatique de gestion et des mathématiques : 0314 S

U. Valenciennes: 0373

U. Angers: certificat informatique et internet: 0750

U. Toulon (I.U.T. Toulon) : bureautique, système de gestion de base de données, système d'information, maîtrise des logiciels de gestion et technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0231 S

U. Paris IV: certificat informatique et internet: 0591 S

U. Brest: Quimper, informatique: 0630 U. Cergy-Pontoise: informatique: 0335 S

U. Paris X : gestion financière et comptabilité : 0912 S

Italien

U. Corte : 0202 U. Metz : 0668 E.N.S. : 0128

U. Brest: italien pour non spécialistes: 0840 S

U. Rennes II : langue pour spécialistes d'autres disciplines : 0605 S

Japonais

U. Grenoble III : japonais, langue étrangère appliquée, langue pour spécialistes d'autres disciplines : 0386

U. Cergy-Pontoise: 1690

Langue et culture chinoises

U. Aix-Marseille I : Aix-en-Provence ou Marseille : 1273

U. Brest (I.U.F.M.) : Brest : 0140

U. Toulouse II: langue et civilisation chinoise: 0514

Langues et cultures régionales occitan langue d'oc

U. Montpellier III: occitan: 0445 S

Lettres classiques - grammaire

U. Corte: 0194

E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : grec : 0127



U. Perpignan: technique d'expression: 0427

U. Brest: techniques d'expression écrite et orale: 0966 S

U. Paris X : histoire et esthétique du théâtre : 1581

Lettres modernes

U. Aix-Marseille I (I.U.F.M.) : Avignon et Aix-en-Provence, formation des enseignants des premier et second degrés : 0058 S

U. Aix-Marseille I (I.U.F.M.): Aix-en-Provence, formation des professeurs de l'enseignement professionnel lettres-histoire et lettres-langues: 0138

U. Aix-Marseille I : Aix-en-Provence et Marseille, langue française et techniques d'expression écrite : 1228

U. Amiens: Amiens, Beauvais: 0712

U. Besançon: 0865 S U. Besançon: 0869 S

U. Besançon: 0883 S

U. Besançon: 0890 S

U. Besançon: 0906 S

U. Besançon: 1086

U. Besançon: 1092 S

U. Besançon (I.U.T. Besançon): Vesoul, communication d'entreprise: 0563

U. Bordeaux IV (I.U.F.M.): Bordeaux: 0019

U. Bordeaux IV (I.U.F.M.): Agen: 0035

U. Bordeaux IV (I.U.F.M.): Pau: 0039

U. Bordeaux IV (I.U.F.M.): Bordeaux: 0041

U. Bordeaux III (I.U.T. B) : Bordeaux, expression communication pour les métiers du web, du multimédia et de la publicité : 0362

U. Pau : français langue étrangère : enseignement de la langue, méthodologie et didactique : 0422

U. Pau: expression française: 0474

U. Caen (I.U.F.M.): Alençon, formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0026 S

U. Caen : enseignement en français langue étrangère : 0790

U. Caen (I.U.T. Cherbourg): 0910

U. Clermont-Ferrand-II (I.U.F.M.) : Moulins, préparation aux concours, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0020 S

U. Clermont-Ferrand I (I.U.T. Aubière): Aurillac, communication: 1174

U. Clermont-Ferrand II: techniques d'expression: 1314 S

U. Clermont-Ferrand II (I.U.T. Montluçon): communication: 0890

U. Corte: français langue étrangère: 0203

U. Paris VIII : sémiotique, sciences humaines, aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, chargé des relations interinstitutionnelles : 0651 S

U. Paris VIII (I.U.T. Montreuil): 1065 S

U. Paris XII (I.U.T. Créteil): expression et culture: 1054 S

U. Paris XIII: 0372

U. Paris XII (I.U.F.M.) : formation pédagogique et didactique initiale des professeurs stagiaires du second degré, accompagnement des néo-titulaires dans le domaine de l'enseignement d'une discipline : 0066

U. Paris XII (I.U.F.M.) : Livry-Gargan, formation des professeurs des écoles stagiaires et des étudiants, participation à des actions de formation continue et accompagnement des néo-titulaires : 0067

U. Dijon (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0036

U. Dijon (I.U.F.M.) : Auxerre, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0039

U. Grenoble I (I.U.F.M.) : (lettres, langues) français langue étrangère, dispositifs scolaires éducatifs et pédagogiques différenciés : 0055

U. Grenoble I (I.U.F.M.) : lettres, langues, interculturalité, approches interdisciplinaires, communication : 0130

U. Grenoble I (I.U.T. A): Grenoble, expression et communication: 0862

U. Grenoble II (I.U.T. B): Grenoble, expression écrite et orale, culture générale, actualité: 0303

I.U.F.M. Guyane: préparation au professorat des écoles et des lycées et collèges: 0480 S



- U. Artois (I.U.T. Lens): techniques d'expression: 0496
- U. Artois (I.U.T. Béthune): expression et communication: 0160
- U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes): 0323
- U. Lyon I (I.U.F.M.) : préparation aux concours et formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0099
- U. Lyon I (I.U.T. A): communication, expression: 1663
- U. Lyon I (I.U.T. B): lettres, expression, communication: 2003
- U. Lyon II: 0783
- U. Montpellier II (I.U.F.M.): Montpellier, Nîmes: 0068
- U. Montpellier II (I.U.F.M.): Perpignan: 0111
- U. Montpellier III : institut de l'enseignement du français langue étrangère, français langue étrangère : 0339S
- U. Perpignan (I.U.T. Perpignan): Carcassonne, expression, communication, informatique: 0315 S
- U. Nancy I (I.U.F.M.): Nancy-Maxéville, formation des enseignants du premier degré : 0027
- U. Nancy I (I.U.F.M.): Metz, Montigny, formation des enseignants du premier degré: 0106 S
- U. Angers: 1120
- U. Le Mans (I.U.T. Le Mans): techniques d'expression et de communication: 0131 S
- U. Le Mans (I.U.T. Le Mans): techniques d'expression et de communication: 0142 S
- U. Nantes (I.U.F.M.): Nantes, formation des enseignants du premier degré : 0055 S
- U. Nantes (I.U.F.M.): Angers, formation des enseignants du premier degré : 0056 S
- U. Nantes (I.U.F.M.): Le Mans, formation des enseignants du premier degré : 0078 S
- U. Nice (I.U.F.M.) : lettres modernes ou lettres classiques, préparation aux concours, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : 0022
- I.U.F.M. du Pacifique : Papeete, préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire et suivi des stagiaires, organisation générale de la filière lettres modernes, coordination et ingénierie pédagogique, linguistique française : 0009 S
- I.U.F.M. du Pacifique : Nouméa, responsable de la filière lettres modernes, préparation certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire et suivi des stagiaires : 0014 S
- I.U.F.M. du Pacifique : Papeete, formation des professeurs des écoles : préparation à l'épreuve de français du concours et préparation à l'enseignement de la langue française dans le premier degré : 0028
- U. Orléans (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0078
- U. Orléans (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0114
- U. Tours (I.U.T. Tours) : expression et communication, technique de recherche de stage et d'emploi, suivi de l'organisation et de la conduite des projets professionnels personnalisés : 0694 S
- U. Paris III: 0555
- U. Paris III : français langue étrangère appliquée : méthodologie, grammaire du texte, argumentation, lettres et didactique du français langue étrangère : 0574
- U. Paris VI: français, techniques de communication et d'expression: 3089 S
- U. Poitiers (I.U.F.M.): 0022 S
- U. Poitiers (I.U.F.M.): Angoulême: 0027
- U. Poitiers (I.U.F.M.): technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement: 0048 S
- U. Poitiers : français langue étrangère et français langue seconde, didactique de la littérature française,
- didactique de la presse française et didactique du français académique : 0735 S
- U. Poitiers : français langue étrangère et nouvelles technologies : 1008
- U. Poitiers (I.U.T. Angoulême): expression-communication, orientation commerciale: 1159 S
- U. Poitiers (I.U.T. Poitiers): expression, communication: 0706
- U. Poitiers (I.U.T. Poitiers): Châtellerault, expression, communication: 1366
- U. Reims (I.U.T. Reims) : Châlons-en-Champagne, techniques d'expression et de communication : 1177
- E.N.I. Brest: techniques d'expression: 0019
- U. Bretagne Sud (I.U.T. Lorient): enseignement de communication et de formation générale: 0170 S
- U. Rennes II: et lettres classiques, grammaire, français pour étrangers: 0269 S
- U. Rennes II: et lettres classiques, grammaire, français pour étrangers: 0321 S
- U. Rennes II : techniques de communication en langues étrangères appliquées : 0518
- U. Rennes II : linguistique française : 0630
- U. Le Havre (I.U.T. Le Havre): 0101 S
- U. Le Havre (I.U.T. Le Havre): 0286





- U. Rouen : enseignement et didactique du français langue étrangère : 0960 S
- U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis et/ou Le Tampon, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0011 S
- U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis et/ou Le Tampon, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0012
- U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis et/ou Le Tampon, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0050
- U. La Réunion : technique d'expression, pratique rédactionnelle pour préparation aux concours et examens, préprofessionnalisation (professeur des écoles) : 0229
- I.U.F.M. Strasbourg: formations initiale et continue des enseignants du premier degré: 0015 S
- I.U.F.M. Strasbourg : formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0018
- U. Strasbourg III (I.U.T. Illkirch): expression et communication, psychologie sociale: 0164 S
- U. Toulouse II (I.U.F.M.): Rodez, formations initiale et continue des professeurs des écoles: 0038
- U. Toulouse II (I.U.F.M.): Tarbes, formations initiale et continue des professeurs des écoles: 0071 S
- U. Toulouse I (I.U.T. Rodez): 0256
- U. Cergy-Pontoise: 0118
- U. Cergy-Pontoise : français langue étrangère et seconde : 1696 S
- U. Paris XI (I.U.T. Cachan): culture et communication: 0926 S
- U. Paris XI (I.U.T. Orsay): langue, expression, culture générale: 0929
- U. Paris XI (I.U.T. Orsay): communication écrite et orale, relations avec le monde professionnel: 1252
- U. Paris XI (I.U.T. Sceaux): expression, communication: 1567 S
- U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.): Antony Val-de-Bièvre, formation des professeurs des écoles : 0224

Mathématiques

- U. Avignon (I.U.T. Avignon): 0156 S
- U. Aix-Marseille I (I.U.F.M.) : Aix et Marseille, formation des enseignants des premier et second degrés : 0067
- U. Amiens (I.U.F.M.) : Beauvais, formations professionnelle initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0057 S
- U. Besançon (I.U.F.M.) : formation des enseignants des premier et second degrés, préparation aux concours de recrutement des professeurs des écoles et des professeurs de l'enseignement secondaire : 0014
- U. Bordeaux IV (I.U.F.M.): Bordeaux: 0054
- U. Bordeaux IV: informatique: 0188
- U. Pau : Anglet, mathématiques pour l'ingénieur : 0565
- U. Caen (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0054 S
- U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : Le Puy-en-Velay, mathématiques appliquées à l'information
- multimédia: 1284 S
- U. Paris VIII (I.U.T. Montreuil): 1012 S
- E.N.S. Cachan: agrégé préparateur: 0072
- U. Paris XII (I.U.F.M.) : formation pédagogique et didactique initiale des professeurs stagiaires du second degré, accompagnement des néo-titulaires dans le domaine de l'enseignement d'une discipline : 0119
- U. Paris XII (I.U.F.M.): Livry-Gargan, formation des professeurs des écoles stagiaires et des étudiants préparant le concours de recrutement des professeurs des écoles, participation à des actions de formation continue : 0136
- U. Marne-la-Vallée (I.U.T.) : spécialité informatique : 0097
- U. Grenoble I (I.U.F.M.) : mathématiques et technologie, sciences physiques, approches interdisciplinaires, enseignement des sciences à l'école et au collège : 0023
- I.U.F.M. Guadeloupe : formation des enseignants des premier et second degrés dans le cadre des nouveaux masters : 0039 S
- U. Valenciennes : 0317
- E.N.S. Lyon : agrégé préparateur : 0021 E.N.S. Lyon : agrégé préparateur : 0044
- INSA Lyon: mathématiques pour publics anglophones: 0247





- U. Lyon I (I.U.F.M.) : préparation aux concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés, formations professionnelle et continue : 0056
- U. Lyon-III: 0378
- U. Saint-Étienne (I.U.T. Roanne): mathématiques, statistiques, projet personnel professionnel: 0659 S
- U. Montpellier II (I.U.F.M.): Mende: 0023 S
- U. Montpellier II (I.U.F.M.): Carcassonne: 0032 S
- U. Metz (I.U.T. Metz): 0142
- U. Nantes (I.U.F.M.): La Roche-sur-Yon, formation des enseignants du premier degré: 0148 S
- U. Nice (I.U.F.M.): Draguignan, La Seyne-sur-Mer, Nice, préparation aux concours, formations professionnelle initiale et continue des enseignants: 0038 S
- U. Orléans (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0019S U. Orléans (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0030
- U. Orléans : Bourges : 0611
- E.N.S.: agrégé préparateur: 0060 E.N.S.: agrégé préparateur: 0083
- U. Paris IV (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0041 S
- U. Paris II: 0389
- U. Paris III: informatique: 0736
- U. Paris V (I.U.T. Av. Versailles) : mathématiques fondamentales et mathématiques pour l'informatique : 1840 S
- U. Poitiers (I.U.F.M.): La Rochelle: 0010 S
- U. Poitiers (I.U.F.M.): Poitiers, La Rochelle, Angoulême, Niort: 0106 S
- U. Poitiers (I.U.T. Angoulême): mathématiques option informatique: 1515
- U. Poitiers (I.U.T. Poitiers): 0700 S
- U. Reims (I.U.T. Reims) : mathématiques générales et mathématiques appliquées à l'informatique : 0532 S
- U. Bretagne Sud : Lorient et Vannes, mathématiques pour des filières non spécialisées en mathématiques : 0256
- U. Brest (I.U.F.M.): Quimper, formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0080 S
- U. Rennes I (I.U.T. Lannion): 0930 S
- U. Le Havre (I.U.T. Le Havre): 0201
- U. Rouen (I.U.T. Rouen): 0534
- U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis et/ou Le Tampon, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0081 S
- I.U.F.M. Strasbourg: formations initiale et continue des enseignants du premier degré: 0037 S
- U. Strasbourg I (I.U.T. de Schiltigheim): mathématiques et informatique: 1111 S
- U. Strasbourg I (I.U.T. Haguenau): 1525 S
- U. Toulouse II (I.U.F.M.): Rodez, formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0022 S
- U. Toulouse II (I.U.F.M.): formations initiale et continue des professeurs des écoles: 0132 S
- U. Toulouse II (I.U.F.M.): Montauban, formations initiale et continue des professeurs des écoles: 0174
- U. Toulouse I (I.U.T. Rodez): 0259
- U. Évry (I.U.T. Évry): mathématiques et informatique: 0136 S
- U. Paris X (I.U.T. Ville-d'Avray): 0742
- U. Paris XI (I.U.T. Cachan): 0851

Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés : scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire et adaptations destinées aux élèves handicapés, formation d'enseignants : 0053

Philosophie

- U. Besançon (I.U.F.M.) : Belfort, philosophie, sciences humaines et sciences sociales : sociologie de l'éducation : 0030
- I.U.F.M. Guyane : préparation au professorat des écoles et des lycées et collèges, formation générale : 0502 S
- U. Artois (I.U.F.M.): 0042
- U. Lyon I (I.U.F.M.) : préparation aux concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés, formations professionnelle et continue : 0078 S



U. Nice (I.U.F.M.): Draguignan, préparation aux concours, formations professionnelle initiale et continue des enseignants: 0031 S

CNAM: pratiques et méthodes de communication pour des publics adultes: 0504

E.N.S.: agrégé répétiteur: 0154

U. Paris IV (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0036

U. Poitiers (I.U.F.M.): Angoulême: 0014 S

U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis et/ou Le Tampon, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0044

U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis et/ou Le Tampon, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0047

U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis et/ou Le Tampon, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0074 S

Physique-chimie

U. Aix-Marseille I (I.U.F.M.) : Marseille, formation des professeurs de sciences physiques et didactique des sciences : 0097 S

U. Besançon (I.U.T. Besançon): chimie générale, physique, analytique et minérale: 0583 S

U. Paris XII (I.U.T. Créteil): sciences-physiques, chimie: 0486

U. Paris XIII (I.U.T. Saint-Denis) : physique appliquée à l'hygiène et à la sécurité des installations et bâtiments : 0402

U. Dijon (I.U.T. Dijon): option chimie: 0630

U. Grenoble I: chimie: 0527

U. Grenoble I (I.U.T. A): Grenoble, physique appliquée: 0826

U. Grenoble-I (I.U.T. A): Grenoble, physique générale: 0841

I.U.F.M. Guyane : préparation au professorat des écoles et des lycées et collèges, physique et technologie : 0501 S

E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0004

E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0065

E.N.S. Lyon: agrégé préparateur, chimie: 0066

U. Lyon I (I.U.F.M.) : Saint-Étienne, préparation aux concours de recrutement des enseignants des premiers et seconds degrés : 0096

U. Lyon I (I.U.F.M.): Bourg-en-Bresse, préparation aux concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés, formations professionnelle et continue: 0097

U. Montpellier II (I.U.T. Montpellier): sciences physiques, procédés physico-chimiques: 0651 S

U. Perpignan (I.U.T. Perpignan) : Narbonne, sciences physiques, option procédés physico-chimiques : 0458

U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : génie chimique, chimie : 0133 S

U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : chimie générale : 0313 S

U. Nantes (I.U.F.M.) : Nantes et La Roche-sur-Yon, formation des enseignants des premier et second degrés : 0049 S

I.U.F.M. du Pacifique : Nouméa, responsable de la filière certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire : 0022

U. Orléans (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0075 E.N.I. du Val de Loire: et sciences physiques, physique appliquée, mécanique du point, électrocinétique, électronique, thermodynamique, thermochimie, optique, électromagnétisme: 0003

E.N.S.: agrégé préparateur, physique: 0047 E.N.S.: agrégé préparateur, physique: 0122

E.N.S.: agrégé préparateur, chimie: 0123

E.N.S.: agrégé préparateur, chimie: 0142

U. Paris IV (I.U.F.M.): formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés: 0026S

U. Reims: Charleville-Mézières: 0975

U. Rennes I (I.U.T. Lannion): chimie: 0931 S

U. Mulhouse (I.U.T. Colmar): 0590

U. Versailles-Saint-Quentin : chimie : 0065





Polonais

U. Paris-IV: 0647 S

Portugais

U. Antilles-Guyane (I.E.S. Guyane): Cayenne: 0594

U. La Rochelle : portugais du Brésil : 1296 S

Russe

U. Grenoble III: 0176

Sciences de la vie et de la Terre

U. Aix-Marseille-I: 1620

U. Amiens (I.U.F.M.) : formations professionnelle initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0070 S

- U. Besançon (I.U.F.M.) : Belfort, formation des enseignants des premier et second degrés, préparation aux concours de recrutement des professeurs des écoles et des professeurs de l'enseignement secondaire : 0021
- U. Besançon (I.U.T. Besançon) : Vesoul, microbiologie, risques biologiques, physiologie du travail et ergonomie appliquées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement : 0534
- U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : biologie et physiologie animales, biologie cellulaire : 0673
- U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : géologie, pédologie, climatologie, hydrologie, hydrogéologie : 0674S
- U. Angers : écologie animale, biologie animale : 0562 S
- U. Nantes (I.U.F.M.): Le Mans, formation des enseignants des premier et second degrés : 0090 S
- U. Nice (I.U.F.M.): préparation aux concours d'enseignement, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : 0013 S
- U. Paris IV (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0056 U. Strasbourg I : 1329 S
- U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.): Saint-Germain-en-Laye, formation des professeurs des écoles: 0193 Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés: Suresnes, scolarisation des élèves avec troubles des apprentissages et déficiences sensorielles et motrices, neurosciences: 0069

Sciences et techniques médico-sociales

U. Aix-Marseille I : Aix-en-Provence ou Marseille, sciences et techniques médico-sociales : 1009

U. Lille II: communication des entreprises dans le secteur sanitaire et médico-social: 1023

Sciences physiques - physique appliquée

U. Bordeaux IV (I.U.F.M.): Périgueux: 0072

U. Grenoble I : physique électronique appliquée : 1076 S

U. Lyon I (I.U.T. A): physique: 1810 S

U. Metz (I.U.T. Metz): 0282 S

U. Nancy I (I.U.T. Nancy-Brabois): procédés physico-chimiques: 0817

U. Nantes (I.U.T. Saint-Nazaire) : physique appliquée : 0864 S

U. Nice (I.U.T. Nice) : Nice, électricité, électronique, électrotechnique, physique des semi-conducteurs : 0590

U. Paris X: 1657

U. Paris XI : Institut d'optique théorique et appliqué, optique, traitement de l'information et systèmes : 2114S

U. Paris XI (I.U.T. Orsay) : sciences physiques, physique appliquée ou génie électrique : 0951

U. Paris XI (I.U.T. Orsay): physique des ordinateurs, réseaux et systèmes informatiques: 1961 S

Sciences économiques et sociales

U. Grenoble I (I.U.F.M.) : économie gestion et sciences économiques et sociales, politiques scolaires éducatives du second degré : aspects juridiques, éthiques, sociologiques : 0061

U. Grenoble III : enseignement à distance, technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement, gestion de projets, systèmes d'information, technologies numériques : 0254



U. Limoges: 0742 S

U. Lyon I (I.U.F.M.): préparation aux concours de recrutement des enseignants du second degré,

formations professionnelle et continue : 0157

U. Lyon II: 0612

E.N.S.: agrégé répétiteur, anthropologie: 0050 S

I.E.P. Paris: 0080

U. Paris V (I.U.T. Av. Versailles): comptabilité nationale, économie descriptive, économétrie: 0329 S

I.E.P. Rennes : économie politique : 0012 S

U. Le Havre (I.U.T. Le Havre): 0071 U. Rouen (I.U.T. Évreux): 0878

Technologie

I.U.F.M. Guyane : Cayenne, préparation au professorat des écoles et des lycées et collèges, technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0478 S

U. Lille-II: certificat informatique et internet, formation et pilotage: 0974

ENSATT: 0012

U. Perpignan: 0247 S

U. Rouen (I.U.F.M.) : et sciences et vie de la terre, adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, ingénierie de la formation, formations professionnelle initiale et continue : 0040

U. Rouen (I.U.F.M.) : formation professionnelle des enseignants des premier et second degrés, certificat informatique et internet : 0128

U. Toulouse II (I.U.F.M.): Toulouse, formations initiale et continue: 0075

U. Évry (I.U.T. Évry): organisation industrielle et logistique de production: 0133 S

Toutes disciplines

U. Grenoble I (I.U.F.M.) : conseiller principal d'éducation, organisation des systèmes éducatifs et des établissements scolaires : 0058

U. Grenoble I (I.U.F.M.) : communication et usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement en milieu scolaire : 0093

U. Limoges: communautés virtuelles, formation ouverte à distance, gestion de projets: 0794 S

E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : agrégé répétiteur : 0123

INSA Lyon : spécialiste de la didactique du français langue étrangère : 0427

U. Lyon I (I.U.F.M.): formation à l'adaptation scolaire pour le handicap: 0067

U. Saint-Étienne: expression, communication, coordination filières paramédicales: 0598 S

U. Le Mans (I.U.T. Laval): cinéma, audiovisuel: 0475 S

I.U.F.M. du Pacifique : Tahiti, coordination fonctionnelle et pédagogique des filières de formation second degré, formation générale et transversale : 0026

U. Orléans (I.U.F.M.) : enseignements adaptés et scolarisation des élèves en situation de handicap : 0093S CNAM : ingénieur pédagogique : 0547

E.P.H.E. Paris: relations internationales: 0260 S

INALCO Paris: communication interculturelle: 0651 S

U. Paris IV (I.U.F.M.) : formation aux métiers de l'enseignement dans le cadre des nouveaux masters : 0175 S

U. Paris III : enseignement de l'informatique à des étudiants en sciences humaines : 0732

U. Paris V: techniques d'information et de communication pour l'enseignement : 1994

U. Poitiers : Royan, formation continue d'adultes et d'adolescents, français langue étrangère, pratique des nouvelles technologies : 1478

U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : technique d'information et de communication pour l'éducation, espace numérique de formation : 0124

Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés : Suresnes, adaptations scolaires et déficience visuelle, enseignement du braille, bonnes connaissances des outils informatiques adaptés à la déficience visuelle, formation d'enseignants : 0059





Organisation générale

Administration centrale du MESR

Attributions de fonctions

NOR: ESRA0800334A

RLR: 120-1

arrêté du 10-11-2008 ESR - SAAM A1

Vu~D.~n°~87-389~du~15-6-1987,~mod.~par~D.~n°~2005-124~du~14-2-2005~;~D.~n°~2007-1001~du~31-5-2007~;~D.~n°~2006-572~du~17-5-2006~;~A.~du~17-5-2006~mod.~;~A.~du~23-5-2006~;~D.~n°~2007-1001~du~31-5-2007~;~D.~n°~2006-572~du~17-5-2006~;~A.~du~17-5-2006~mod.~;~A.~du~23-5-2006~;~A.~du~2

Article 1 - L'annexe C de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DGES C2-2

Bureau de la répartition des moyens

Au lieu de : Pierre Gabette

Lire:

Stéphane Riquier, administrateur civil, chef de bureau à compter du 1er octobre 2008

- DGES C1-5

Bureau de l'Ouest et de l'Outre-mer

Au lieu de :

N...

Lire:

Sylvie Vasseur, ingénieure de recherche, chef de bureau à compter du 1er novembre 2008.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 novembre 2008 Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par délégation, Le secrétaire général Pierre-Yves Duwoye





Enseignement supérieur et recherche

Titre d'ingénieur diplômé par l'État

Habilitation d'écoles à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État

NOR: ESRS0826246A

RLR: 440-1

arrêté du 24-10-2008 - J.O. du 18-11-2008

ESR - DGES B3-2

Vu art. L. 642-9 du code de l'éducation ; D. n° 2001-274 du 30-3-2001, not. art. 3 ; A. du 30-3-2001 ; avis de la commission des titres d'ingénieur du 2-9-2008

Article 1 - Les écoles dont la liste figure à l'annexe au présent arrêté sont habilitées à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État, conformément aux modalités fixées dans cette annexe.

Article 2 - L'arrêté du 2 septembre 2005 portant habilitation d'écoles à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État est abrogé.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet, pour une durée de 3 ans, à compter de la deuxième session de l'année 2009 de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État et sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 2008 Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par délégation, Le directeur général de l'enseignement supérieur Patrick Hetzel

Annexe

Spécialités dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'État

Spécialités	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'État						
	Sud-Ouest	Paris	Île-de- France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	
Agriculture	ENSAT			Montpellier Sup. Agro		ENESAD	
Agroalimentaire		CNAM EPU P. et Marie Curie Paris VI (industries céréalières)		EPU Montpellier		ENESAD et ENSBANA (co-habilitation) ENSAIA	
Automatique et informatique industrielle	INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris ENSEA	IP Grenoble EPU Montpellier		ISEN Lille UTBM	
Bâtiment-BTP-TP	INSA Toulouse	CNAM: BTP (géométrie, topographie, géologie)		CUST : BTP INSA Lyon : BTP et TP	INSA Rennes : BTP et bâtiment	INSA Strasbourg : BTP ENSTIM Douai : TP et bâtiment	
Biologie appliquée	INSA Toulouse	CNAM					



Bulletin officiel n° 45 du 27 novembre 2008

Chimie	ENSIACET	CNAM		ESCPE ITECH	INSA Rouen	EECPMS ENSC Lille
Eau et environnement				IP Grenoble EPU Montpellier		
Électronique	ENSEIRB	CNAM	ESIEE Paris ENSEA	IP Grenoble ESCPE	EPU Nantes ENI Brest	ISEN Lille
Électrotechnique	ENSEEIHT	CNAM		INSA Lyon	INSA Rennes	ESIEE Amiens
Énergétique		CNAM (thermique et techniques nucléaires)		INSA Lyon (thermique)	EPU Nantes INSA Rouen (thermique)	ENSTIM Douai (thermique)
Génie industriel	ENSIACET	ENSAM		IP Grenoble		EPU Lille ENSTIM Douai
Génie physique	INSA Toulouse	CNAM		IP Grenoble		
Génie des procédés	ENSIACET	CNAM		ESCPE		
Gestion de production		CNAM				ESIEE Amiens UTBM
Horticulture et paysage					ENIHP - INH	
Hygiène et sécurité	ENSIACET	CNAM				
Informatique	ENSEIRB INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris	IP Grenoble EPU Nice INSA Lyon EPU Montp.	INSA Rennes	ESIAL UTBM
Logistique	ENSIACET	CNAM		CUST		
Matériaux	ENSCI (céramique industrielle) ENSIACET	CNAM ENSAM (matières plastiques)		IP Grenoble INSA Lyon ITECH (cuir, plastiques, textile)		ENSAIT (textile) ENSTIM Douai ESSA (soudage)
Mécanique	INSA Toulouse ENSMA Poitiers	CNAM ENSAM		INSA Lyon	INSA Rouen	ENSTIM Douai UTBM
Mesures et Instrumentation	INSA Toulouse ENSMA Poitiers	CNAM (méthodes physiques d'analyse chimique)		INSA Lyon		ENSTIM Douai
Télécommunications et réseaux	ENSEEIHT ENSEIRB		ENSEA	IP Grenoble		ISEN Lille

Nota - Les indications entre parenthèses précisent la compétence de l'école dans la spécialité.





Écoles autorisées à organiser les épreuves conduisant au titre d'ingénieur diplôme par l'État (classement par interrégion)

Interrégion : Sud-Ouest

Académie de Bordeaux

École nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB) Spécialités :

- Électronique
- Informatique
- Télécommunications et réseaux

Académie de Limoges

École nationale supérieure de céramique industrielle (ENSCI)

Spécialité:

- Matériaux

Académie de Toulouse

Institut national polytechnique de Toulouse, École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques (ENSIACET)

Spécialités :

- Chimie
- Génie industriel
- Génie des procédés
- Hygiène et sécurité
- Logistique
- Matériaux

Institut national polytechnique de Toulouse, École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications (ENSEEIHT)

Spécialités:

- Électrotechnique
- Télécommunications et réseaux

Institut national polytechnique de Toulouse, École nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT) Spécialité :

- Agriculture

Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSA Toulouse)

Spécialités :

- Automatique et informatique industrielle
- Bâtiment et travaux publics
- Biologie appliquée
- Génie physique
- Informatique
- Mécanique
- Mesures et instrumentation

Académie de Poitiers

École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (ENSMA) Spécialité :

- Mécanique





Interrégion : Paris - Île-de-France

Académie de Paris

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Spécialités :

- Agroalimentaire
- Automatique et informatique industrielle
- Bâtiment et travaux publics
- Biologie appliquée
- Chimie
- Électronique
- Électrotechnique
- Énergétique
- Génie physique
- Génie des procédés
- Gestion de production
- Hygiène et sécurité
- Informatique
- Logistique
- Matériaux
- Mécanique
- Mesures et instrumentation

École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM)

Spécialités :

- Génie industriel
- Matériaux
- Mécanique

Université Paris VI, École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie Spécialité :

- Agroalimentaire

Académie de Créteil

École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique (ESIEE Paris) Spécialités :

- Automatique et informatique industrielle
- Électronique
- Informatique

Académie de Versailles

École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA) Spécialités :

- Électronique
- Automatique et Informatique industrielle
- Télécommunications et réseaux





Interrégion : Sud-Est

Académie de Clermont-Ferrand

Université Clermont-Ferrand II, Centre universitaire des sciences et techniques (CUST) Spécialités :

- Bâtiment et travaux publics
- Logistique

Académie de Grenoble

Institut Polytechnique de Grenoble (IPG)

Spécialités:

- Automatique et informatique industrielle
- Eau et environnement
- Génie industriel
- Génie physique
- Informatique
- Matériaux
- Électronique
- Télécommunications et réseaux

Académie de Lyon

Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA Lyon)

Spécialités:

- Bâtiment et travaux publics
- Électrotechnique
- Énergétique
- Informatique
- Matériaux
- Mécanique
- Mesures et instrumentation
- Travaux publics

Institut textile et chimique de Lyon (ITECH)

Spécialités :

- Chimie
- Matériaux

École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon (CPE Lyon)

Spécialités :

- Chimie
- Électronique
- Génie des procédés

Académie de Montpellier

Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro) Spécialité :

- Agriculture

Université Montpellier II, École polytechnique universitaire de Montpellier (Polytech'Montpellier)

Spécialités:

- Agroalimentaire
- Automatique et informatique industrielle
- Eau et environnement
- Informatique

Académie de Nice

Université de Nice, École polytechnique de l'université de Nice (Polytech'Nice)

Spécialité:

- Informatique





Interrégion: Nord-Ouest

Académie de Nantes

École nationale d'ingénieurs de l'horticulture et du paysage d'Angers - Institut national d'horticulture (ENIHP-INH)

Spécialité:

- Horticulture et paysage

Université de Nantes, École polytechnique de l'université de Nantes (Polytech'Nantes)

Spécialités :

- Électronique
- Énergétique

Académie de Rennes

École nationale d'ingénieurs de Brest (ENI Brest)

Spécialité:

- Électronique

Institut national des sciences appliquées de Rennes (INSA Rennes)

Spécialités :

- Bâtiment
- Bâtiment et travaux publics
- Électrotechnique
- Informatique

Académie de Rouen

Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen)

Spécialités :

- Chimie
- Énergétique
- Mécanique

Interrégion : Nord-Est

Académie d'Amiens

École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens (ESIEE Amiens) Spécialités :

- Électrotechnique
- Gestion de production

Académie de Besançon

Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM.

Spécialités :

- Automatique et informatique industrielle
- Gestion de production
- Informatique
- Mécanique

Académie de Dijon

Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD) Spécialité :

- Agriculture

, ignountare

Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD) et Université de Dijon, École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation (ENSBANA)

Spécialité:

- Agroalimentaire (en co-habilitation)





Académie de Lille

École nationale supérieure de chimie de Lille (ENSC Lille)

Spécialité:

- Chimie

École nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT)

Spécialité:

- Matériaux

Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille (ISEN Lille)

Spécialités:

- Automatique et informatique industrielle
- Électronique
- Télécommunications et réseaux

École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai (ENSTIM Douai) Spécialités :

- Bâtiment
- Énergétique
- Matériaux
- Mécanique
- Mesures et instrumentation
- Génie industriel
- Travaux publics

Université Lille I, École polytechnique universitaire de Lille (Polytech'Lille)

Spécialité:

- Génie industriel

Académie de Nancy-Metz

Université Nancy I, École supérieure d'informatique et applications de Lorraine (ESIAL)

Spécialité:

- Informatique

Institut national polytechnique de Lorraine, École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (ENSAIA)

Spécialité:

- Agroalimentaire

École supérieure du soudage et de ses applications (ESSA)

Spécialité:

- Matériaux

Académie de Strasbourg

Université Strasbourg I, École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg (EECPMS) Spécialité :

- Chimie

Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg)

Spécialité:

- Bâtiment et travaux publics





Enseignement supérieur et recherche

Titre d'ingénieur diplômé par l'État

Ouverture de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État au titre de l'année 2009 (2ème session)

NOR: ESRS0826242V

RLR: 440-1

avis du 15-11-2008 - J.O. du 15-11-2008

ESR - DGES B3-2

Les candidats justifiant de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs ont la possibilité, sous réserve d'avoir satisfait à des épreuves spécialement organisées à leur intention, d'accéder au titre d'ingénieur diplômé par l'État, dans l'une des spécialités existantes

L'inscription, au titre de l'année 2009, à la 2ème session de l'examen s'effectuera du **27 novembre 2008 au 23 février 2009 inclus** auprès de l'une des écoles d'ingénieurs, et dans l'une des spécialités figurant dans la liste en annexe. Tout dossier déposé ou posté au-delà de la date de clôture sera rejeté. Les dossiers de candidature seront disponibles à cette date sur le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, partie «Enseignement supérieur», rubrique «Formations et diplômes», sous-rubrique «Formations tout au long de la vie», «Devenir ingénieur diplômé par l'État».

Une brochure d'information sera également disponible à cette date sur le site internet du ministère, et sur demande auprès des écoles précitées.

Annexe Liste des écoles et des spécialités

Spécialités	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'État						
	Sud-Ouest	Paris	Île-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	
Agriculture	ENSAT			Montpellier Sup. Agro		ENESAD	
Agroalimentaire		CNAM EPU P. et M. Curie Paris VI (industries céréalières)		EPU Montpellier		ENESAD et ENSBANA (co-habilitation) ENSAIA	
Automatique et informatique industrielle	INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris ENSEA	IP Grenoble EPU Montpellier		ISEN Lille UTBM	
Bâtiment-BTP-TP	INSA Toulouse	CNAM : BTP (géométrie topographie, géologie)		CUST : BTP INSA Lyon : BTP et TP	INSA Rennes : BTP et bâtiment	INSA Strasbourg : BTP ENSTIM Douai : TP et bâtiment	



Bulletin officiel n° 45 du 27 novembre 2008

Biologie appliquée	INSA Toulouse	CNAM				
Chimie	ENSIACET	CNAM		ESCPE ITECH	INSA Rouen	EECPMS ENSC Lille
Eau et environnement				IP Grenoble EPU Montpellier		
Électronique	ENSEIRB	CNAM	ESIEE Paris ENSEA	IP Grenoble ESCPE	EPU Nantes ENI Brest	ISEN Lille
Électrotechnique	ENSEEIHT	CNAM		INSA Lyon	INSA Rennes	ESIEE Amiens
Énergétique		CNAM (thermique et techniques nucléaires)			EPU Nantes INSA Rouen (thermique)	ENSTIM Douai (thermique)
Génie industriel	ENSIACET	ENSAM		IP Grenoble		EPU Lille ENSTIM Douai
Génie physique	INSA Toulouse	CNAM		IP Grenoble		
Génie des procédés	ENSIACET	CNAM		ESCPE		
Gestion de production		CNAM				ESIEE Amiens UTBM
Horticulture et paysage					ENIHP - INH	
Hygiène et sécurité	ENSIACET	CNAM				
Informatique	ENSEIRB INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris	IP Grenoble EPU Nice INSA Lyon EPU Montpellier	INSA Rennes	ESIAL UTBM
Logistique	ENSIACET	CNAM		CUST		
Matériaux	ENSCI (céramique industrielle) ENSIACET	CNAM ENSAM (matières plastiques)		IP Grenoble INSA Lyon ITECH (cuir, plastiques, textile)		ENSAIT (textile) ENSTIM Douai ESSA (soudage)
Mécanique	INSA Toulouse ENSMA Poitiers	CNAM ENSAM		,	INSA Rouen	ENSTIM Douai UTBM
Mesures et instrumentation	INSA Toulouse	CNAM (méthodes physiques d'analyse chimique)		INSA Lyon		ENSTIM Douai
Télécommunications et réseaux	ENSEEIHT ENSEIRB		ENSEA	IP Grenoble		ISEN Lille

Nota - Les indications entre parenthèses précisent la compétence de l'école dans la spécialité.





CNAM: Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint Martin, 75141 Paris cedex 03.

Tél. 01 40 27 20 00

Correspondant DPE: Isabelle Breton, isabelle.breton@cnam.fr

Tél. 01 40 27 29 60, fax 01 40 27 29 60

CUST : Centre universitaire des sciences et techniques

Université Clermont-Ferrand II, rue des Meuniers, BP 206, 63174 Aubière cedex.

Tél. 04 73 40 75 00

Correspondant DPE: Mme Boissier, r.boissier@cust.univ-bpclermont.fr

Tél. 04 73 40 77 01, fax 04 73 40 75 10

EECPMS: École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg

Université Strasbourg I, 25, rue Becquerel, 67087 Strasbourg cedex 2.

Tél. 03 90 24 26 00, fax 03 90 24 26 12

Correspondant DPE: Sylvie Siclerc, sylvie.siclerc@ecpm.u-strasbg.fr

Tél.: 03 90 24 26 08

ENESAD : Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon

26, boulevard du Docteur Petitjean, BP 87999, 21079 Dijon cedex.

Tél. 03 80 77 25 25, fax 03 80 77 27 47

Correspondant DPE: P.Nordey, p.nordey@enesad.fr

Tél. 03 80 77 26 03

ENI Brest : École nationale d'ingénieurs de Brest

Technopole Brest-Iroise, parvis Blaise Pascal, Plouzané, CS 73862, 29238 Brest cedex 03.

Tél. 02 98 05 66 48

Correspondant DPE: Chantal Calves, calves@enib.fr

ENIHP-INH : École nationale d'ingénieurs de l'horticulture et du paysage - Institut national d'horticulture

2, rue Le Nôtre, 49045 Angers cedex 01.

Tél. 02 41 22 54 54

Correspondant DPE: INH, Jean-Louis Teisset, teisset@enihp

ENSAIA: École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires

Institut national polytechnique de Lorraine, 2, avenue de la Forêt de Haye, 54505 Vandœuvre-lès-Nancy cedex. Tél. 03 83 59 59 59

Correspondant DPE: Michel Parmentier, michel.parmentier@ensaia.inpl-nancy.fr

ENSAIT: École nationale supérieure des arts et industries textiles

9, rue de l'Ermitage, BP 30329 F, 59056 Roubaix cedex 01.

Tél. 03 20 25 64 64

Correspondant DPE: Sandrine Pesse, sandrine.pesse@ensait.fr

Tél. 03 20 25 64 73, fax 03 20 24 84 06

ENSAM : École nationale supérieure d'arts et métiers

151, boulevard de l'Hôpital, 75640 Paris cedex 13.

Tél. 01 44 24 62 99

Correspondant DPE: Robert Canonne, Formation-continue@paris.ensam.fr

Tél. 01 44 24 64 90, fax 01 44 24 64 74

ENSAT: École nationale supérieure agronomique de Toulouse

Institut national polytechnique de Toulouse, avenue de l'Agrobiopôle, BP 32607, Auzeville-Tolosane, 31326 Castanet-Tolosan cedex.

Tél. 05 62 19 39 00

Correspondant DPE: monsieur Bertoni, bertoni@ensat.fr

Tél. 05 62 19 39 17, fax 05 62 19 39 01

ENSBANA : École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation de Dijon

Université de Dijon, campus universitaire, 1, esplanade Érasme, 21000 Dijon.

Tél. 03 80 39 66 01

Correspondant DPE: Michèle Tournier, michele.tournier@u-bourgogne.fr

Tél. 03 80 39 66 25





ENSCI : École nationale supérieure de céramique industrielle

47 à 73, avenue Albert Thomas, 87065 Limoges cedex.

Tél. 05 55 45 22 22

Correspondant DPE: madame Lejeune, lejeune@ensci.fr

Tél. 05 55 45 22 27, fax 05 55 79 09 98

ENSC Lille : École nationale supérieure de chimie de Lille

Cité scientifique, bâtiment C 7, BP 108, 59652 Villeneuve-d'Ascq cedex.

Tél. 03 20 43 48 94, fax 03 20 47 05 99

Correspondant DPE: Jean Marko, jean.marko@ensc-lille.fr

Tél. 03 20 45 49 26

ENSEA: École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications

6, avenue du Ponceau, 95014 Cergy-Pontoise cedex.

Tél. 01 30 73 66 66

Correspondant DPE: Rachid Zeboudj, zeboudj@ensea.fr

Tél. 01 30 73 66 03, fax 01 30 73 66 01

ENSEEIHT : École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications

Institut national polytechnique de Toulouse, 2, rue Charles Camichel, BP 7122, 31071 Toulouse cedex 7.

Tél. 05 61 58 82 00, fax 05 61 62 09 76

Correspondant DPE: Philippe Berger, philippe.berger@enseeiht.fr

Tél. 05 61 58 82 85

ENSEIRB : École nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux

1, avenue du Docteur Albert Schweitzer, BP 99, 33402 Talence cedex.

Correspondant: DPE: André Mora, andre.mora@enseirb.fr

Tél. 05 56 84 23 18, fax 05 56 84 23 19

ENSIACET: École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques Institut national polytechnique de Toulouse, 118, route de Narbonne, 31077 Toulouse cedex 4.

Tél. 05 62 88 56 56

Correspondant DPE: Chantal Laplaine, directeur@ensiacet.fr

Tél. 05 62 88 56 06, fax 05 62 88 56 01

ENSMA Poitiers : École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers

Chasseneuil-du-Poitou, BP 109, 86960 Futuroscope cedex.

Tél. 05 49 49 80 80

Correspondant DPE: Jean Brillaud, directeur, jean.brillaud@ensma.fr

Tél. 05 49 49 80 02, fax 05 49 49 80 06

ENSTIM Douai : École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai

941, rue Charles Bourseul, BP 838, 59508 Douai cedex.

Tél. 03 27 71 22 22

Correspondant DPE: monsieur Caenen, caenen@ensm-douai.fr

Tél. 03 27 71 20 30, fax 03 27 71 29 11

EPU Lille : École polytechnique universitaire de Lille

Université Lille I, cité scientifique, avenue Paul Langevin, 59655 Villeneuve-d'Asg cedex.

Tél. 03 28 76 73 00

Correspondant DPE: Bruno Delbreil, directeur adjoint de Polytech'Lille, bruno.delbreil@epu-lille.fr

Tél. 03 20 41 75 25, fax 03 28 76 73 11

EPU Montpellier : École polytechnique universitaire de Montpellier

Université Montpellier II, case courrier : 419, place Eugène Bataillon, 345095 Montpellier cedex 05.

Tél. 04 67 14 31 60

Correspondant DPE: Lucie Dupuy de Crescenzo, lucie.dupuy-de-crescenzo@polytech.univ-montp2.fr

Tél. 04 67 14 31 62, fax 04 67 14 45 14

EPU Nantes : École polytechnique de l'université de Nantes

Rue Christian Pauc, La Chantrerie, BP 50609, 44306 Nantes cedex 3.

Tél. 02 40 68 32 00, fax 02 40 68 32 22





EPU Nice : École polytechnique de l'université de Nice

930, route des Colles, BP 145, 06903 Sophia-Antipolis cedex.

Tél. 0492 96 51 22, fax 04 92 96 50 55

Correspondant DPE: Jean-Louis Faraut, faraut@polytech-unice.fr

EPU Pierre et Marie Curie : École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie

4, place Jussieu, 75252 Paris cedex 05, tél/fax 01 44 27 73 13

Correspondant DPE: Jean-Marie Chesneaux, jean-marie.chesneaux@UPMC.fr

ESCPE : École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon

43, boulevard du 11 Novembre 1918, BP 2077, 69616 Villeurbanne cedex.

Tél. 04 72 43 17 20

Correspondant DPE: madame Gelin, gelin@cpe.fr

ESIAL : École supérieure d'informatique et applications de Lorraine

Université Nancy I, boulevard des Aiguillettes, BP 239, 54506 Vandœuvre-lès-Nancy cedex.

Tél. 03 83 91 23 29 ou 03 83 68 26 00, fax 03 83 68 26 09

Correspondant DPE: Michel Ridoret, michel.ridoret@esial.uhp-nancy.fr

ESIEE Amiens : École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens

14, quai de la Somme, BP100, 80083 Amiens cedex 2.

Tél. 03 22 66 20 47, fax 03 22 66 20 10

Correspondant DPE: monsieur Lefebvre, lefebvr@esiee-amiens.fr

ESIEE Paris : École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique

2, boulevard Blaise Pascal, cité Descartes, BP 99, 93162 Noisy-le-Grand cedex.

Tél. 01 45 92 66 55, fax 01 45 92 66 99

Correspondant DPE: Laurence Bonnet, I.bonnet@esiee.fr

Tel. 03 22 66 20 47

ESSA: École supérieure du soudage et de ses applications

4, boulevard Henri Becquerel, 57970 Yutz.

Correspondant DPE: madame Cottin, n.cottin@institutdesoudure.com

Tél. 03 82 59 86 36

INSA Lyon : Institut national des sciences appliquées de Lyon

INSACAST, 66, boulevard Niels Bohr, BP 52132, 69603 Villeurbanne cedex.

Tél. 04 72 43 84 05, fax 04 72 43 85 08

Correspondant DPE: Marie-Noëlle Darfeuille, mission formation continue,

marie-noelle.darfeuille@insa-lyon.fr

INSA Rennes : Institut national des sciences appliquées de Rennes

20, avenue des Buttes de Coësmes, 35043 Rennes cedex.

Correspondant DPE: Martine Champagnat, martine.champagnat@insa-rennes.fr

Tél. 02 23 23 82 00, fax 02 23 23 83 96

INSA Rouen : Institut national des sciences appliquées de Rouen

Place Émile Blondel, BP 08, 76131 Mont-Saint-Aignan cedex.

Tél. 02 35 52 83 90

Correspondant DPE: Élisabeth Engrand, elisabeth.engrand@insa-rouen.fr

Tél. 02 35 52 84 87

INSA Strasbourg: Institut national des sciences appliquées de Strasbourg

24, boulevard de la Victoire, 67084 Strasbourg cedex.

Tél. 03 88 14 47 01, fax 03 88 24 14 90

Correspondant DPE: Jocelyne Bauer, secrétariat de direction, sec.direction@mail.insa-strasbourg.fr

INSA Toulouse : Institut national des sciences appliquées de Toulouse

Complexe scientifique de Rangueil, 135, avenue de Rangueil, 31077 Toulouse cedex 4.

Tél. 05 61 55 95 86, fax 05 61 55 95 00

Correspondant DPE: Michel Castan, castan@insa-tlse.fr

IPG : Institut polytechnique de Grenoble

Groupe Grenoble INP, 46, avenue Félix Viallet, 38031 Grenoble cedex 1.

Tél. 04 76 57 45 00, fax 04 76 57 45 01



Bulletin officiel n° 45 du 27 novembre 2008

ISEN : Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille

41, boulevard Vauban, 59046 Lille cedex.

Tél. 03 20 30 40 50

Correspondant DPE: Pierre Giorgino, pierre.giorgino@isen.fr

Tél. 03 20 30 40 05, fax 03 20 30 40 51 ITECH: Institut textile et chimique de Lyon 87, chemin des Mouilles, 69134 Écully cedex.

Tél. 04 72 18 04 80, fax 04 72 18 95 45

Correspondant DPE: Christiane Basset, c.basset@itech.fr

Montpellier Sup Agro : Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques

2, place Pierre Viala, bâtiment 9, 34060 Montpellier cedex 01.

Tél. 04 99 61 22 27, fax 04 99 61 29 45

Correspondant DPE: monsieur Dominique Alhinc, alhinc@supagro.inra.fr

UTBM : Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Site de Sévenans, 90010 Belfort cedex.

Tél. 03 84 58 30 00

Correspondant DPE: Corinne Mirabel, responsable du service de la formation continue,

corinne.mirabel@utbm.fr

Tél. 03 84 58 35 09, fax 03 84 58 31 85





Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure

Conditions d'admission des élèves et programmes spécifiques aux concours de l'École normale supérieure

NOR : ESRS0800335A RLR : 441-0b arrêté du 21-10-2008 ESR - DGES A4

Vu code de l'éducation, not. art. L. 716-1 ; L. n°83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n°84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n°87-695 du 26-8-1987 mod. ; A. du 9-9-2004, not. art. 2, mod. par A. du 28-11-2005 ; A. du 9-9-2004 mod.

Article 1 - L'arrêté du 9 septembre 2004 modifié fixant les conditions d'admission des élèves ainsi que les programmes, spécifiques aux concours de l'École normale supérieure, est modifié conformément aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 - À l'article 4-I, les paragraphes 6.9 et 6.10 sont remplacés par les dispositions suivantes : « 6.9. Commentaire composé de littérature étrangère qui doit être rédigé dans la même langue que celle choisie pour la 5ème épreuve écrite commune d'admissibilité (durée : 6 heures).

Commentaire composé d'un ou plusieurs fragments de textes littéraires, choisis en dehors de tout programme.

6.10. Version de langue vivante étrangère et court thème : la langue doit être différente de celle choisie pour la 5ème épreuve écrite commune d'admissibilité (durée: 6 heures). Épreuve sans programme. »

Article 3 - Le présent arrêté est applicable à compter de la session de concours 2009.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 21 octobre 2008 Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par délégation, Le directeur général de l'enseignement supérieur Patrick Hetzel





Personnels

Personnels de l'enseignement supérieur

Modalités de recensement des enseignants-chercheurs optant pour la procédure spécifique d'avancement de grade - année 2009

NOR: ESRH0800333A

RLR: 711-1

arrêté du 5-11-2008 ESR - DGRH A1-3

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod. ; A. du 31-10-2001 mod. relatif aux art. 40 et 56 de D. n° 84-431 du 6-6-1984 ; A. du 3-10-2008

Article 1 - Dans les pièces annexes de l'arrêté du 3 octobre 2008 susvisé, est modifiée la notice explicative ainsi qu'il suit :

Au lieu de:

Dossiers des candidats (en double exemplaire)

... «Les dossiers des enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs des universités) relevant de la procédure spécifique sont revêtus de l'avis du conseil d'administration de leur établissement, sauf s'ils sont chefs d'établissements...».

Lire:

Dossiers des candidats (en double exemplaire)

... «Les dossiers des maîtres de conférences relevant de la procédure spécifique sont revêtus de l'avis du conseil d'administration de leur établissement, ceux des professeurs des universités relevant de la procédure spécifique sont revêtus de l'avis du conseil scientifique, **sauf s'ils sont chefs d'établissements**...». Le reste sans changement.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 5 novembre 2008 Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par délégation, Le directeur général des ressources humaines Thierry Le Goff





Nominations

Commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

NOR : MENI0800904A arrêté du 4-11-2008 MEN - ESR - IG

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 99-878 du 13-10-1999 mod.; D. n° 2006-572 du 17-5-2006; A. du 13-11-2007

Article 1 - Les dispositions de l'article 1 er de l'arrêté susvisé du 13 novembre 2007 portant nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche sont modifiées comme suit :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- Maurice Quénet, recteur de l'académie de Paris ;
- Bernard Saint-Girons, directeur général de l'enseignement supérieur.

lire:

- Alain Boissinot, recteur de l'académie de Versailles ;
- Patrick Hetzel, directeur général de l'enseignement supérieur.

Représentants suppléants

Au lieu de:

- Ghislaine Matringe, directrice de l'encadrement ;
- Laure Reinhart, directrice de la stratégie.

lire:

- Claire Lovisi, rectrice de l'académie de Strasbourg ;
- Claire Landais, directrice des affaires juridiques.

Article 2 - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 4 novembre 2008
Pour le ministre de l'Éducation nationale,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le chef du service de l'inspection générale de l'administration
de l'Éducation nationale et de la Recherche
Thierry Bossard





Nomination

Conseil scientifique de l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud (à Lyon)

NOR : ESRS0800336A arrêté du 6-11-2008 ESR - DGES A4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 6 novembre 2008, Nathalie Fournier, professeure à l'université Lyon II, est nommée membre du conseil scientifique de l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud, en remplacement de Marie-Françoise Courel.





Nominations

Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

NOR : ESRS0800340A arrêté du 13-11-2008 ESR - DGES C3-1

Vu D. n° 92-45 du 15-1-1992 ; proposition du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg du 21-10-2008

Article 1 - Sont nommés au conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg :

- en qualité de personnalité du monde culturel et scientifique, en remplacement de François Laquièze : Denis Louche, directeur régional des affaires culturelles d'Alsace ;
- en qualité de représentant des usagers de ladite bibliothèque, en remplacement de Aurélien Salvini : Thomas Constantino, étudiant à l'université Marc Bloch de Strasbourg, vice-président de l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg (A.F.G.E.S.).

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 13 novembre 2008 Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par délégation, Le directeur général de l'enseignement supérieur Patrick Hetzel





Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers

NOR : ESRH0800329A arrêté du 3-11-2008 ESR - DGRH A1-3

 $Vu\ L.\ n^{\circ}\ 84\text{-}16\ du\ 11\text{-}1\text{-}1984\ mod.\ ;\ D.\ n^{\circ}\ 82\text{-}451\ du\ 28\text{-}5\text{-}1982\ mod.\ ;\ A.\ du\ 6\text{-}5\text{-}1988\ mod.\ ;\ procès-verbal\ des\ opérations\ électorales\ du\ 3\text{-}3\text{-}2006\ ;\ A.\ du\ 3\text{-}3\text{-}2008\ }$

Article 1 - Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 3 mars 2008 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et des métiers est ainsi modifié :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines, président ;
- Patrick Lévy, sous-directeur des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes ;
- Jean-Pascal Bonnothal, chef de service, président ;
- Philippe Christmann, administrateur civil, chargé de la direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 3 novembre 2008 Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par délégation, Le directeur général des ressources humaines Thierry Le Goff





Informations générales

Vacance de poste

Responsable du service financier de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions

NOR : MENH0800880V avis du 24-11-2008 MEN - ESR - DGRH C2-1

Le poste de responsable du service financier de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (O.N.I.S.E.P.) sera vacant à compter du 1er novembre 2008.

Ce poste est destiné aux personnels appartenant au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Le responsable du service financier assure, en étroite collaboration avec le secrétaire général, la préparation et l'exécution du budget de l'établissement. Il contribue à une allocation optimale des moyens au sein du réseau et assure un rôle d'appui, de conseil et de formation aux responsables et gestionnaires de crédit. Il participe à la mise en place du contrôle de gestion et notamment au suivi analytique des dépenses et des recettes et anime une équipe de 8 personnes.

Le responsable du service financier devra posséder une très bonne connaissance de la réglementation budgétaire, financière et comptable. Il devra maîtriser les mécanismes et les techniques budgétaires (M9-1). Modalités de recrutement

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon) devront parvenir, par la voie hiérarchique, **dans un délai de trois semaines** à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel, au ministère de l'Éducation nationale, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1, 34, rue de Châteaudun, 75346 Paris cedex 09; un double du dossier de candidature sera transmis directement au directeur de l'O.N.I.S.E.P., 12, mail Barthélémy Thimonnier, Lognes, 77437 Marnela-Vallée cedex 2.





Informations générales

Vacance de poste

Responsable du service financier de l'institut de Vanves du Centre national d'enseignement à distance

NOR : MENH0800881V avis du 24-11-2008 MEN - ESR - DGRH C2-1

Le poste de responsable du service financier de l'institut de Vanves du Centre national d'enseignement à distance est vacant au 1er novembre 2008. Ce poste est ouvert aux personnels appartenant au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Missions principales, finalités du poste

Préparer le budget et les décisions modificatives, piloter l'exécution du budget (fonctionnement - personnels - investissement), gérer les marchés publics et les contrats, animer, coordonner et organiser l'activité du service composé de 6 gestionnaires : contrôler le bon déroulement des tâches programmées.

Activités essentielles du poste

- Préparer le budget : piloter l'élaboration des tableaux de synthèse, arbitrer la ventilation des crédits par service et rédiger les notes de présentation technique ;
- dépenses : impliquer et responsabiliser les différents acteurs « dépenses » de l'institut ; en relation avec la direction générale, veiller à la conformité réglementaire et financière des dépenses (factures, stocks, frais de mission, etc.), élaborer et suivre le budget relatif aux dépenses de personnels de l'institut, concevoir et alimenter les tableaux de bord de suivi de la masse salariale, encadrer le bureau liaisons traitements (B.L.T.) (à titre provisoire), étudier et instruire les dossiers dans le domaine des marchés publics au regard de la réglementation et en fonction des besoins de l'institut, rédiger les pièces de consultation, gérer la procédure de passation des marchés jusqu'à l'attribution, apporter conseil et expertise dans le domaine de la commande publique ;
- personnels : animer et coordonner l'adéquation personnel/charges de travail.

Environnement, contexte et spécificités du poste de travail

- Rattachement hiérarchique direct et fonctionnel à la direction de l'institut.
- Contraintes : l'organisation du fonctionnement de l'institut qui tienne compte des sujétions et urgences budgétaires.
- Interface avec direction générale (service des marchés, agence comptable et direction de la programmation et du financement) sur tous les dossiers.

Compétences souhaitées

- Bonnes connaissances en droit financier, marchés publics, droit des contrats.
- Capacité à expliciter auprès des acteurs de l'institut les impératifs budgétaires, financiers et réglementaires.
- Aptitude au management.
- Aptitude à diriger une équipe.

Les candidatures sont à adresser, accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique **au plus tard 2 semaines** après la publication de cet avis au recteur, directeur général du Centre national d'enseignement à distance, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope cedex. Un double de la candidature sera expédié par la voie directe à la même adresse. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Sylvain Diemer, gestion des ressources humaines, CNED de Vanves, tél. 01 046 48 23 25.

